

Fondation Officielle de la Jeunesse

# L'Etape

Projet institutionnel

**L'Etape**  
40 chemin de Gilly  
1212 Grand-Lancy  
<https://www.foj.ch/foyers/letape/>

Directrice Sybille Gallandat Crevoiserat  
Directrice adjointe Patricia Amann

Février 2022  
V.1.4

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
ANNEXE .....	5
PREAMBULE HISTORIQUE .....	6
<b>I. STRUCTURE ET MISSION .....</b>	<b>7</b>
Structure.....	7
1. VALEURS DE L'INSTITUTION .....	8
1.1 VALEURS FONDAMENTALES.....	8
Engagements .....	8
Quality4children .....	9
Soutien à la parentalité .....	9
1.2 OBJECTIFS INSTITUTIONNELS .....	10
1.3 APPARTENANCE.....	11
Portraits.....	12
Présences éducatives .....	12
Menus.....	13
Livre d'or.....	13
Noms sur les chambres .....	13
Signalétique.....	13
2. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET BATIMENTS.....	13
Description des lieux .....	14
<b>II. ORGANISATION GENERALE.....</b>	<b>15</b>
1. INFORMATION, COMMUNICATION ET COLLABORATION .....	15
1.1 INFORMATION.....	15
1.1.1 Respect de la sphère privée – Principes généraux.....	15
1.1.2 Tenue des dossiers .....	15
1.2 COMMUNICATION ET COLLABORATION .....	18
1.2.1 Interne au Foyer .....	18

1.2.2 Interne à la FOJ.....	20
1.2.3 Avec les services Placeurs et les partenaires .....	21
<b>1.3 PERSONNEL ET TACHES .....</b>	<b>23</b>
1.3.1 Personnel éducatif, administratif et de soutien.....	23
1.3.2 Tâches.....	24
1.3.3 Rôle de l'étudiant en formation .....	25
1.3.4 Rôle du patricien formateur .....	26
1.3.5 Management .....	26
1.3.6 Formations, Perfectionnements et développement personnel.....	27
<b>III. ACCUEIL ET PLACEMENT .....</b>	<b>29</b>
1. ADMISSION.....	29
1.1 CARACTERISTIQUE ET CRITERES D'ACCUEIL.....	29
1.2 PROCEDURE D'ADMISSION .....	30
1.3 ENTREE ET ENTRETIEN D'ACCUEIL.....	31
1.4 ENTRETIEN D'ADMISSION .....	33
2. FIN DE SEJOUR ET SORTIES.....	34
2.1 PROCEDURE DE FIN DE PLACEMENT .....	34
2.2 ENTRETIEN DE FIN DE PLACEMENT ET BILAN.....	35
2.3 DESTINATION DES SORTIES .....	35
2.4 APPUI ET SUIVI APRES LA SORTIE .....	36
2.5 SORTIE NON PLANIFIEE ET EXCLUSION .....	36
2.6 PROLONGATION DU PLACEMENT .....	37
<b>IV. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE .....</b>	<b>38</b>
1. PLANIFICATION EDUCATIVE .....	38
2. ORGANISATION ET VIE QUOTIDIENNE .....	39
2.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE.....	39
2.2 ORGANISATION COLLECTIVE .....	39
2.3 OGRANISATION INDIVIDUELLE.....	45

2.4	DEROULEMENT D'UNE JOURNEE SCOLAIRE.....	48
2.5	DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE CONGE .....	51
3.	SANTE ET VIE SEXUELLE.....	52
3.1	SOINS ET HYGIENE DE VIE .....	52
3.2	VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE .....	55
<b>V.</b>	<b>MODALITES DE L'INTERVENTION EDUCATIVE .....</b>	<b>57</b>
1.	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF .....	57
1.1	MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT .....	58
1.2	PROJET EDUCATIF INDIVIDUALISE.....	59
1.3	POSTURE EDUCATIVE .....	60
1.4	RÔLE DU BINÔME DE REFERENCE .....	61
1.5	RÔLE DE L'EDUCATEUR DE PERMANENCE .....	62
1.6	PARTICIPATION DE L'ENFANT.....	63
2.	TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	63
2.1	FONDEMENT.....	63
2.2	PRINCIPES D'ACTION ET POSTURE .....	65
2.3	FRATRIES ET FAMILLE .....	66
2.4	VISITE DES PARENTS.....	67
2.5	ENTRETIEN DE FAMILLE.....	69
<b>VI.</b>	<b>APPROCHES PEDAGOGIQUES ET THEORIQUES.....</b>	<b>70</b>
1.	FONDEMENTS THEORIQUES.....	70
1.1	L'APPROCHE CENTREE SUR LA SOLUTION.....	70
1.2	LA DISCIPLINE POSITIVE.....	70
1.3	LA PEDAGOGIE NON-PUNITIVE .....	71
1.4	LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET THERORIES DE L'APPRENTISSAGE .....	71
1.5	L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE .....	72

2. OUTILS THEORIQUES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION .....	73
2.1 L'APPROCHE CENTREE SUR LA SOLUTION.....	73
2.2 LA DISCIPLINE POSITIVE.....	74
2.3 LA BROCHURE PRISMA .....	74
2.4 LA CONVERSATION EDUCATIVE.....	74
2.5 LE GENOGRAMME SYSTEMIQUE .....	75
<b>VII. PREVENTION, VIOLENCES, ADDICTIONS ET PROTECTION .....</b>	<b>76</b>
1. VIOLENCE ET PROTECTION .....	76
2. PREVENTION .....	77
3. PREVENTION ET SANCTION .....	77
4. FAITS GRAVES .....	78
<b>VIII. CONCLUSION .....</b>	<b>83</b>

## ANNEXE

00 Liste du personnel L'Etape février 2022

01 Horaire de l'équipe éducative 2022

02 Répartition des compétences et des obligations entre le Service de Protection des Mineurs et les Institutions Genevoises d'Education

03 Charte éthique FOJ

04 Quality4children - Standards

05 Cahier des charges Directeur-trice

06 Cahier des charges Directeur-trice adjoint-e de foyers éducatifs

07 Cahier des charges Educateur-trice spécialisé-e

08 Cahier des charges Secrétaire - comptable

09 Cahier des charges Cuisinier-ère

10 Management – exigence et soutien

11 Cahier des charges Employé(e) de maison

12 Cahier des charges Lingère

13 Procédure en cas d'événements graves et imprévus

14 Concepts globaux FOJ - Prévention de la violence

15 Concepts globaux FOJ - Vie affective et sexuelle

16 Concepts globaux FOJ - La sanction éducative

17 Charte accompagnement à la vie affective sexuelle et relationnelle

18 Conduite en cas d'accident ou de malaise

19 Liste pharmacie SSEJ

20 Fiche administration des médicaments

21 Fiche suivi du traitement

## PREAMBULE HISTORIQUE

Créé en 1972, les foyers de Gilly étaient divisés en trois sections d'une douzaine d'enfants encadrés et accompagnés d'une équipe éducative vivant sur place.

Les enfants étaient accueillis selon les trois besoins suivants :

- « Nécessité d'un dépannage temporaire, limité dans le temps, qui puisse permettre à la famille et aux services sociaux d'évaluer et d'apporter la solution adéquate à un problème familial grave. »
- « Besoin d'une prise en charge au moins annuelle dans les nombreux cas de parents séparés ou seuls, et qui concerne souvent des fratries complètes. »
- « Substitution de la famille, lorsque le couple parental est inexistant ou gravement diminué. »

En 1980, au sein de ces foyers, un pavillon expérimental « l'Etape » a été créé ayant pour mission d'assurer le dépannage et l'urgence, selon la définition suivante :

*« Il s'agit d'offrir un lieu où rester, dormir, manger, quelques heures, une nuit, un week-end ou « quelques jours » et une prise en charge sécurisante, dédramatisante pour des enfants d'âge scolaire et éventuellement leur(s) parent(s), dans le but, en un temps court, de reprendre le souffle, de se sentir et être en sécurité, de réfléchir à la suite des événements pour soi et se réorienter »*

A partir de 1985, l'Etape a également accueilli des mères victimes de violences conjugales accompagnées de leur(s) enfant(s). Suite à leur placement, une prise en charge pouvait également être faite par l'équipe éducative au sein de l'appartement « Les coups de pouce ». Toutefois, ce type d'accueil n'a plus pu se faire suite à une redéfinition des critères d'admission.

Au fil des ans, l'Etape a continué sa mission d'urgence tout en évoluant en fonction des besoins et des demandes du contexte institutionnel et social genevois.

# I. STRUCTURE ET MISSION

## *Structure*

Le foyer de l'Etape fait partie du dispositif d'urgence genevois et offre huit places pour les enfants de 5 ans à 18 ans, ainsi que deux places UMUS.

L'institution est ouverte sans interruption et propose aux résidents<sup>1</sup> une prise en charge éducative dans toute situation de crise qui nécessite un placement immédiat. La durée du placement d'urgence peut être de un jour à un mois, éventuellement renouvelable deux fois.

Intégré au pôle Lancy, situé sur le site des foyers de Gilly, l'Etape favorise les échanges de proximité avec les différents foyers du site et permet aux enfants et adolescents accueillis d'être au contact d'autres résidents et adultes du domaine.

## *Mission*

*« Accueillir, c'est avant tout une question d'attitude et d'ouverture d'esprit. S'ouvrir pour mieux recevoir »*

Tous les enfants que nous accueillons à l'Etape arrivent dans le cadre de l'urgence, c'est-à-dire des situations graves nécessitant la séparation immédiate avec leur environnement naturel. Des situations plus ou moins catastrophiques, plus ou moins violentes, plus ou moins dramatiques. Il peut s'agir d'un enfant dont un parent est hospitalisé – donc un enfant qui va tout de même bien – comme d'un enfant maltraité. Chaque urgence est spécifique dans la mesure où l'état de chaque jeune est particulier et considéré. Ils arrivent avec leurs propres ressources, plus ou moins importantes.

L'accueil en urgence, dans un lieu nouveau, avec des personnes inconnues, est une situation violente. La mission de l'Etape est d'offrir un lieu d'accueil sécurisant aux enfants ainsi qu'à leur famille vivant une situation de crise dans leur environnement familial, sur décision du Service de Protection des Mineurs (SPMi) ou des autorités judiciaires comme le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE) ou le Tribunal des Mineurs (TMin).

Parfois, le foyer de l'Etape est prévenu seulement une heure avant l'arrivée d'un jeune. La directrice adjointe transmet toutes les informations connues, parfois inconnues, et les éducateurs s'occupent immédiatement d'organiser son arrivée et de lui préparer sa chambre.

L'équipe propose un accompagnement éducatif au jeune et à sa famille afin de permettre, dès que possible, un retour à domicile de l'enfant placé. En revanche, si cela nécessite plus de temps, le foyer de l'Etape, sur évaluation du SPMI et de la famille accompagne ceux-ci dans un placement à plus long terme vers une autre structure éducative.

---

<sup>1</sup> Pour la fluidité de la lecture, le masculin est utilisé dans tout le document.



## 1. VALEURS DE L'INSTITUTION

### 1.1 VALEURS FONDAMENTALES

L'Etape est une institution plurielle de mixité de genres, d'âge, de culture, de religion... qui demande l'apprentissage de la vie en communauté, tout en privilégiant le développement personnel.

L'Etape favorise deux axes principaux de travail qui sont d'une part l'enfant et d'autre part les parents. En effet, nous focalisons notre travail sur les synergies entre l'enfant et sa famille en prenant en compte les besoins et la place de chacun. Notre travail tend à respecter les particularités, les besoins et les difficultés de chaque personne tout en visant un équilibre commun. Pour ce faire, l'équipe éducative de l'Etape développe et entretient très étroitement une collaboration avec les partenaires du réseau entourant l'enfant et ses parents.

#### *Engagements*

L'équipe éducative de l'Etape porte une attention particulière à certaines valeurs dans la vie quotidienne telles que :

- Le respect de chacun dans sa différence
- Le partage
- La solidarité
- L'entraide
- La capacité à se respecter, se faire respecter et se protéger

Pour un accompagnement quotidien basé sur la bienveillance et la prise de soin de l'autre, notre action éducative se base sur les valeurs suivantes :

- Objectivité
- Tolérance
- Empathie
- Non jugement
- Confiance
- Humilité
- Écoute
- Valorisation des compétences

Nous sommes également particulièrement attentifs aux droits suivants :

- Droit du respect du cadre légal
- Droit à la révision du placement
- Droit de s'exprimer et d'être entendu
- Droit d'obtenir des informations

Ces engagements impliquent une approche empreinte de respect, d'écoute et de prise en compte de chaque partenaire comme une personne à part entière en reconnaissant sa place et ses compétences et en les renforçant.

### *Quality4children*

L'Etape axe notamment son travail sur la Convention des droits de l'enfant et les standards de Quality4children<sup>2</sup> qui précise que l'enfant doit toujours être associé aux démarches qui le concernent<sup>3</sup>.

Le souhait est que le placement en foyer, dans un parcours de vie souvent déjà éprouvé, soit le moins long possible. Dès lors, l'Etape, favorise au maximum les liens avec le milieu naturel<sup>4</sup> du résident.

L'enfant est pris en compte dans sa globalité et toujours respecté comme étant au centre de sa situation. Il est entendu dans ses demandes et son avis est considéré. Dès lors, il participe, dans la mesure de ses possibilités, aux temps d'échanges ainsi qu'aux points de situation le concernant. Ainsi, il est tenu au courant de toutes les décisions prises, de l'organisation liée à son quotidien et à la suite de placement.

### *Soutien à la parentalité*

En tant qu'institution faisant partie de la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), l'Etape se réfère à la loi de celle-ci (LFOJ).

*« Elle peut également offrir aide et soutien à la parentalité au sein des foyers éducatifs ou au domicile des parents. Ces soutiens ont pour objectifs d'augmenter les compétences et les capacités parentales en favorisant, autant que faire se peut, le maintien de l'enfant et de l'adolescent en difficultés dans son environnement naturel d'appartenance. »<sup>5</sup>*

Le travail d'accompagnement de la famille est une priorité tout au long du placement. La posture professionnelle adoptée est de concevoir l'accompagnement des parents sous la forme d'un partenariat. En effet, « la prise en compte » de la famille est privilégiée plutôt que « la prise en charge ».

---

<sup>2</sup> Annexe 03 « Quality4children-Standards » art.12, art.13, art.18, art. 25

<sup>3</sup> Annexe 03 « Quality4children- standards » N°2, 11, 14 et 17

<sup>4</sup> Annexe 03 « Quality4children- standards » N°4, 7 et 8

<sup>5</sup> LFOJ – J 6 15 art.2, al.2

Ainsi, l'éducateur tend à mettre en évidence la compétence des familles, favorise l'expression de chaque membre dans sa perception de la résolution possible du problème et cherche à valoriser et renforcer leurs ressources et leur créativité. Dans la mesure du possible, l'équipe reste attentive aux demandes des parents en mettant en exergue leur modèle éducatif.

## 1.2 OBJECTIFS INSTITUTIONNELS

L'objectif principal est d'offrir un toit et un lieu de vie sécurisant à des enfants et adolescents traversant une situation familiale de crise. Les personnes accueillies sont accompagnées dans leurs processus d'apaisement ou de changement.

En partageant leurs observations avec le jeune, les responsables légaux et le service placeur, l'équipe favorise la recherche de solutions les mieux adaptées aux problèmes qui ont encouragé le placement.

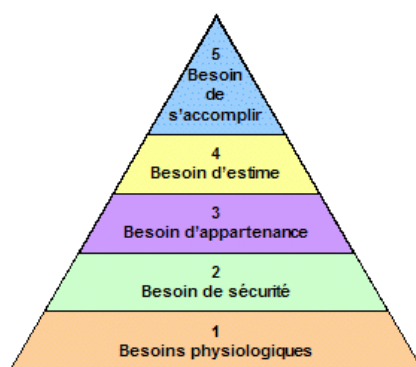
Le psychologue américain Abraham Maslow a construit un modèle bien connu sur la base des besoins se rattachant au processus de structuration et de croissance de la personne. Ainsi, afin de répondre au mieux aux besoins des résidents, l'Etape décline la pyramide de Maslow à travers diverses postures et intentions :

- Offrir un lieu d'accueil respectueux et soutenant en privilégiant le respect, l'écoute et le partage.
- Accueillir les fratries en faisant notre possible pour les recevoir ensemble et maintenir le lien.
- Répondre aux besoins fondamentaux en étant attentifs au développement et au soin général des résidents.
- Être à l'écoute des besoins affectifs en proposant des moments de partage et des temps privilégiés tout en favorisant l'échange, l'écoute et l'expression, par le biais des actes du quotidien et des activités.
- Favoriser le lien avec la famille en maintenant au maximum les parents dans la vie de leur enfant dans et hors de l'institution.
- Respecter les valeurs, croyances religieuses et traditions individuelles en écoutant, en favorisant les habitudes du milieu d'origine, en adaptant la nourriture.
- Maintenir la formation et les activités en étant disponible et intéressé. En accompagnant l'enfant dans ses devoirs et son rythme...
- Soutenir les résidents et les familles en leur donnant la possibilité de surmonter une crise et en favorisant l'évolution.
- Réfléchir avec les résidents, les familles et les partenaires du réseau professionnel aux perspectives de vie et élaborer un projet de suite.

- Accompagner, observer et évaluer des situations afin de proposer une prise en charge adéquate.
- Préparer la fin du placement (retour en famille ou dans un nouveau lieu de vie).
- Permettre le retour en famille ou, le cas échéant, faciliter le passage entre le foyer et une institution de prise en charge de longue durée.
- Rendre au résident, à sa famille et au service placeur un bilan du placement fait, dans la mesure du possible, avec le résident.

### 1.3 APPARTENANCE

« Traditionnellement, la dimension sociale de notre identité est assurée par un sentiment d'appartenance à des groupes sociaux plus ou moins larges, dans lesquels notre généalogie nous a objectivement inscrit. Les groupes d'appartenance sont variables culturellement et historiquement : clans, castes, classes sociales, nations... Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel : groupe social, groupe religieux, groupe sexué, groupe ethnique, groupe professionnel... »<sup>6</sup>



Maslow nous rappelle que l'appartenance fait partie des besoins fondamentaux et sous-tend un développement harmonieux chez tout être humain. Il est clair que l'appartenance première de l'enfant accueilli à l'Etape est sa famille. Néanmoins, il nous semble important de considérer l'enfant et l'adolescent dans sa globalité en reconnaissant et valorisant ses différents lieux d'appartenance : la famille, les copains, l'école, le sport...

---

<sup>6</sup> <http://dcalin.fr/textes/identite.html>

C'est dans cette logique que nous nous inscrivons. L'enfant placé sera, pour un temps, à l'Etape et ce lieu, ce qu'il y vivra, ce qu'il y partagera, fera partie de son histoire. Néanmoins, une attention particulière est portée à la continuité des liens du jeune avec son entourage et réseau externe. C'est pourquoi, le foyer l'Etape favorise les moments d'échanges au sein du foyer entre le jeune, sa famille et ses amis.

Nous sommes convaincus que si les résidents et leur famille arrivent à se sentir bien et accueillis dans le partage du quotidien au sein du foyer malgré la séparation, ils pourront plus rapidement se sentir en confiance et seront plus à l'aise pour collaborer et partager leurs besoins et difficultés. Ainsi, l'appartenance se développe par notre posture, notre bienveillance, notre écoute et notre partage dans les interactions du quotidien et les valeurs véhiculées au sein du foyer.

Nous essayons également d'apporter de la chaleur dans les liens et dans les lieux. Nous souhaitons notamment montrer et rendre accessible le foyer et les valeurs qui sous-tendent notre travail. En effet, afin de permettre aux jeunes et aux familles de se familiariser le plus rapidement possible à l'organisation, l'état d'esprit et les valeurs de l'institution, ainsi qu'à ses intervenants, l'Etape rend clairement et volontairement visibles certaines informations.

### *Portraits*

A l'entrée du foyer sont encadrées les photos des différentes personnes travaillant à l'Etape. Chaque portrait est personnalisé et permet de connaître le nom et le prénom de la personne ainsi que sa fonction au sein du foyer. Chacun peut donc voir l'équipe éducative dans son entier, l'employée de maison, la secrétaire, le cuisinier, la directrice, la directrice adjointe et l'étudiant en formation.

Cet affichage permet aux jeunes et à leur famille de mettre rapidement des visages sur des noms et des fonctions. Ces portraits permettent une identification plus rapide de l'équipe et favorisent davantage les premiers échanges avec le jeune et/ou sa famille. Ainsi, l'institution apparaît comme unité d'équipe, toutes fonctions et rôles mélangés, sans ordre particulier.

### *Présences éducatives*

L'équipe éducative étant composée de neuf personnes, il nous semble nécessaire que chacun puisse voir qui travaille et à quel moment. Pour ce faire, un tableau hebdomadaire est affiché à l'entrée du foyer. Sous chaque jour et moment de la journée est indiqué, par l'écriture et une photo, quel éducateur sera présent. Ainsi, les résidents peuvent se projeter et savoir qui sera, par exemple, au foyer à leur retour de l'école ou durant la nuit.

Cette visibilité permet de rassurer les enfants et rend l'organisation claire et partagée.

### *Menus*

Les repas de la semaine sont préparés par le cuisinier du site de Gilly qui fait un menu écrit chaque semaine. Ce menu hebdomadaire est affiché sur le frigo. Il permet à chacun de savoir quel aliment et recette sera préparé, il peut susciter des questions, des discussions...

L'équipe de l'Etape profite des menus équilibrés et de saison pour enrichir les connaissances des résidents et développer leur goût. Toutefois, les week-end ainsi que les jours fériés, c'est l'équipe éducative accompagnée des jeunes qui pensent et préparent le repas.

### *Livre d'or*

Afin de permettre aux jeunes de laisser une trace de leur passage à l'Etape, un livre d'or est à disposition. Celui-ci permet de se représenter le passage à l'Etape et il se veut rassurant. « *D'autres sont arrivés ici, laissent des mots gentils et sont un jour partis.* »

Lors du départ de chaque enfant, nous leur écrivons une petite carte afin de leur dire au revoir et leur signifier leur importance. Ces petites cartes ont pour certains une valeur particulière, car d'anciens résidents sont revenus à l'Etape avec dans leurs affaires, cette carte.

### *Noms sur les chambres*

Chaque enfant et adolescent accueilli à l'Etape à sa chambre. Dès son arrivée, il peut personnaliser son nom sur une ardoise qui sera fixée sur la porte de sa chambre. Cela permet à chacun de s'installer vraiment dans l'institution en rendant visible son lieu et son espace dans ce grand foyer. Tous peuvent se repérer plus facilement.

### *Signalétique*

Enfin, une signalétique claire du Foyer de l'Etape est indiquée en arrivant sur le domaine de Gilly. Cette visibilité permet aux visiteurs de se repérer facilement sur le vaste site de Gilly.

## **2. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET BATIMENTS**

L'Etape se trouve sur la commune de Lancy, situé sur le site de Gilly. Celui-ci regroupe sept foyers (Blue Sky, l'Escale, l'Etape, la Spirale, l'Odyssée, les Chouettes, la Maison OBB et la Maison Yamba), le bâtiment administratif et la cuisine. Le domaine comprend un grand jardin, un terrain de foot et un terrain de basket, permettant des espaces de jeux entre les enfants, adolescents et éducateurs des différents foyers.

### *Description des lieux*

Le foyer de l'Etape dispose de nombreux espaces favorisant des temps d'échanges et de partage entre les résidents et l'équipe.

Tout d'abord, l'entrée principale du foyer se situe au rez-de-chaussée où se trouve le bureau des éducateurs, la salle de réunion et la buanderie.

Le rez-de-chaussée inférieur constitue l'espace de vie principal du foyer où les résidents et l'équipe passent le plus de temps. Il représente à la fois un lieu de vie collectif et convivial. Il se compose d'une cuisine ouverte, d'une salle à manger, d'un salon donnant sur la terrasse et le jardin du foyer ainsi qu'une salle de jeu pour les enfants. Cette dernière est un espace que nous avons volontairement placé à cet endroit afin d'avoir une vision, une écoute et une disponibilité auprès des plus jeunes enfants que nous accueillons à l'Etape.

A l'étage, nous disposons de neuf chambres réparties sur trois niveaux. Chaque chambre est dotée de sanitaire, d'une salle de bain comprenant douche, wc, lavabo. Chaque résident a à disposition un lit, une table de chevet, un bureau, une chaise et une armoire dans les chambres qu'il peut compléter et décorer comme il le souhaite. A noter, que la chambre de veille des éducateurs se situe au premier étage, dès lors, nous privilégions à cet étage, les chambres des enfants les plus jeunes afin qu'ils soient à proximité des éducateurs et faciliter les interventions durant la nuit.

Dans les espaces intermédiaires, l'équipe éducative a créé des ambiances chaleureuses et adaptées aux temps de jeux, au partage et à la lecture (bibliothèque) afin que les résidents puissent s'épanouir pleinement en fonction de leurs âges et de leurs besoins.

## II. ORGANISATION GENERALE

### 1. INFORMATION, COMMUNICATION ET COLLABORATION

#### 1.1 INFORMATION

##### 1.1.1 Respect de la sphère privée – Principes généraux

La vie en institution et les collaborations pluridisciplinaires dans le suivi des situations nécessitent des échanges d'information au sujet de et à destination des enfants et leur famille. Nous souhaitons être très respectueux des aspects de la vie intime, privée ou publique de chaque enfant bien que l'institution soit un lieu de vie collectif. Dans cette responsabilité, nous faisons une distinction entre les aspects organisationnels de la vie institutionnelle (agenda, horaires, infos pratiques...) et les aspects intimes ou privés de la vie des enfants (état d'âme, problèmes personnels, histoires familiales...).

La loi sur la protection des données (LPD 1992) a pour but de protéger les informations sensibles des personnes, celles-ci leur appartenant en premier lieu. Elles ont, par conséquent, le droit à l'auto-détermination sur la diffusion des informations sensibles les concernant. Dès lors, nous leur proposons presque toujours de nous relater elles-mêmes les événements présents et passés de leur vie, avec leurs propres mots. Ceci s'applique aussi bien aux événements antérieurs que présents au placement. De la même manière, nous leur proposons, lorsque cela est possible, de communiquer elles-mêmes avec les partenaires sur ce qui les concerne et, lorsque cela est difficile, elles sont associées et/ou informées.

Ce principe a pour effet de favoriser la communication, le lien et la relation par des échanges plus fréquents et d'encourager les discussions entre les éducateurs, les enfants et les familles et les partenaires du réseau.

##### 1.1.2 Tenue des dossiers

Afin de garantir la protection des données en notre possession au sujet des enfants et des familles, nous faisons référence à la LIPAD pour l'utilisation de la plateforme pédagogique informatisée.

Pourquoi tout est informatisé ?

Le choix d'informatiser les documents s'est fait pour deux raisons distinctes. La première relève d'une politique de confidentialité au sujet des données : la consultation du site de chaque enfant nécessite un accès informatique avec mot de passe et est uniquement possible depuis les ordinateurs de la FOJ. Seuls les utilisateurs habilités dans les conditions prévues ont accès aux informations.



La seconde est que cela facilite l'accès à l'intégralité des données et des informations. Enfin, c'est aussi une manière plus écologique de travailler et de traiter les informations afin d'éviter une surutilisation de papier.

A quoi sert le site du résident ?

Les sites sont conçus de manière à faciliter le suivi éducatif par les éducateurs en fournissant les renseignements nécessaires pour aider le jeune dans son quotidien. Il fait également office de mémoire.

Son contenu permet de communiquer avec les autres professionnels et de faire le lien entre les différents intervenants. Les informations peuvent donc être de natures multiples et représentent des moments de vie du jeune.

Que contient le site du résident ?

Un site contient les éléments nécessaires à l'accompagnement du jeune. Ces informations sont apportées par les différents partenaires du placement : l'enfant, les parents ou proche de la famille, l'IPE, les intervenants extérieurs ainsi que les éducateurs.

Toute demande reçue pour l'accueil d'un jeune au foyer est enregistrée et informatisée. Chaque résident dont la demande d'admission est acceptée aura un fichier/site ouvert à son nom. Une fois que le jeune quitte le foyer, son site est désactivé et archivé, sa consultation restant toujours possible par la suite.

Différentes rubriques regroupent les informations et se présentent comme suit :

- La fiche résident : Elle regroupe sur le même espace toutes les données importantes et primordiales lorsqu'un jeune est placé : les données d'identité de l'enfant (date de naissance, sexe, nationalité...), les contacts des parents, de l'IPE, les droits de garde, de visite ainsi que les bases légales du placement. S'y trouvent également les informations concernant l'état de santé de l'enfant, comme les allergies, les maladies... ainsi que les objectifs de placement.
- Les contacts du réseau familial et social : Ils se présentent sous forme de liste contenant toutes les adresses, les numéros de téléphone et/ou e-mail nécessaires pour le suivi de l'enfant (parents, SPMi, école, parascolaire, médecins, activités extrascolaires, amis...)
- L'agenda du pensionnaire : Chaque jeune a son agenda personnel sur lequel sont inscrits les rendez-vous extérieurs. C'est également l'endroit où sont répertoriés les horaires des transports, les sorties scolaires, les droits de visites ainsi que les entretiens. L'agenda personnel du jeune est relié à l'agenda des éducateurs afin d'avoir une vue d'ensemble sur les rendez-vous de la journée.

- Les documents liés aux pensionnaires : Cela comprend tous les documents relatifs au jeune et à son placement. Les documents reçus sous format papiers sont scannés et ainsi regroupés. Il s'agit de documents officiels (carte d'identité, carte d'assurance maladie), les documents relatifs au placement (convention de placement, entretien d'admission), les documents scolaires (les sorties scolaires, relevés d'absences), les documents relatifs à la gestion financière, les ordonnances médicales.

Cette liste des documents que l'on peut trouver dans le site du jeune n'est pas exhaustive, elle dépend de la situation et de ce qu'il nous est nécessaire d'avoir.

- Les observations: Elles regroupent un ensemble d'informations rédigées par les éducateurs à partir d'observations journalières. Les sujets abordés sont liés à l'accompagnement des résidents. L'observation écrite doit avoir une utilité à être transmise au reste de l'équipe et comporter une plus-value pour l'accompagnement éducatif. Chaque observation est datée. Afin d'avoir un meilleur accès à ces informations, nous avons différents « tags » à disposition servant à étiqueter une observation écrite en fonction des différents sujets/thèmes qu'elle contient. Il est ainsi possible de faire une recherche dans la rubrique des observations afin de retrouver l'ensemble des notes concernant un sujet particulier.

Voici quelques exemples de tags:

- Famille
- Réseau
- Santé/psy
- Scolarité/travail
- Suivi de placement

Il existe des « sous-thèmes » dans chacun de ces tags, afin d'affiner la recherche d'informations.

Les résidents et leur famille ont-ils accès au dossier ?

Le site est un outil de l'institution, il n'est donc pas la propriété du résident. Cependant, l'enfant et sa famille ont accès en tout temps, et sur simple demande aux éducateurs, aux informations qui les concernent. Toutefois, cela se limite aux documents produits par l'institution, les écrits fournis par d'autres services ou institutions devront être consultés auprès des personnes concernées. Le cas échéant, les éducateurs orientent les enfants et les familles vers les auteurs de ces pièces.

Les pièces suivantes du dossier sont accessibles aux familles, aux résidents :

- Fiche résident
- Rapports divers, procès-verbaux d'entretiens
- Fiche mensuelle de gestion financière

L'éducateur de service se charge d'imprimer et de transmettre aux parents l'ensemble des pièces accessibles sur demande de ceux-ci. Les demandes de consultation de dossiers archivés sont traitées par la direction de l'institution sur demande d'anciens bénéficiaires.

Combien de temps et comment sont gardés les dossiers ?

A ce jour, la Fondation Officielle de la Jeunesse garde tous les documents émis sans limite de temps.

Sur le plan technique, le cycle de vie d'un dossier n'inclut actuellement aucun mécanisme particulier d'archivage. Le dossier est manuellement marqué comme « Inactif » par l'institution lors de la fin de placement du résident, ce qui a pour effet de le masquer aux utilisateurs. En ce sens, les données d'un dossier « Inactif » sont conservées dans le même état et au même endroit que celle d'un dossier « Actif ».

Les bases légales qui guident les pratiques de la FOJ sont la LPD (principes), la LIPAD du canton de Genève et son règlement d'application (RIPAD).

Sur le plan pratique, nous utilisons également l'aide-mémoire « Protection des données dans le travail social », complément au « Code de déontologie du travail social en Suisse » d'AvenirSocial<sup>7</sup>.

Où les dossiers informatisés sont-ils stockés ?

L'ensemble des dossiers personnels de nos bénéficiaires sont constitués, traités et stockés dans le périmètre du système d'information de la FOJ et donc conservés en interne (maîtrise administrative et technique).

## 1.2 COMMUNICATION ET COLLABORATION

### 1.2.1 Interne au Foyer

Plateforme pédagogique informatisée

Comme toutes les institutions de la FOJ, l'Etape utilise un intranet spécifique au foyer qui intègre plusieurs moyens de communications, d'organisation des informations et de stockage des données.

Chaque collaborateur utilise un login personnel pour accéder à l'intranet, y lire ou écrire du contenu durant son activité professionnelle. Sur la plateforme de l'institution se trouvent :

- Echanges de news : informations organisationnelles générales.
- Site des enfants : Fiche d'informations (informations complètes, coordonnées, situation sociale, juridique et scolaire, loisirs, ...), documents officiels scannés (ordonnances du tribunal, indications de placement, rapports, correspondance, suivis de situation, interventions, pv de bilans, ...), agenda individuel des enfants (rendez-vous individuels, transports, activités...)

---

<sup>7</sup> Lien : « <http://www.avenirsocial.ch/fr/p42014974.html> »

- Liste de contacts : collaborateurs et partenaires.
- PV : des colloques, supervisions et journées de réflexion.
- Documents de références : concept
- Modèles de documents: formulaires d'admission, d'entretien, de sorties.
- Documents du quotidien : mode d'emploi de l'Etape, fiche présence enfants
- Documents organisationnels : horaires
- Agenda : échéances administratives, organisation d'équipe, ...

Les dossiers des situations familiales se trouvent en version numérique sur l'intranet et certains documents originaux (ordonnances, carnet de vaccination, documents officiels) sont scannés.

Les informations concernant chaque situation sont mises à jour par les éducateurs en tout temps en collaboration avec les parents et le secrétariat. Si une information manque ou fait défaut, l'éducateur prend soin de s'adresser directement au parent concerné pour le solliciter et obtenir l'information du principal intéressé.

Avant de prendre son service et d'entrer en contact avec les enfants, l'éducateur consacre le temps nécessaire pour prendre connaissance des éléments importants et organisationnels à travers les outils d'information (rapports écrits ou oraux de collègues, mails, intranet, agendas, fiches enfants...)

### Colloques hebdomadaires

Réunissant l'équipe éducative et la directrice adjointe, les colloques hebdomadaires d'équipe sont l'opportunité de partager, de réfléchir et d'élaborer sur les situations vécues dans le foyer pour chaque enfant et d'ajuster les questions organisationnelles et pédagogiques. A travers les expériences relatées, chacun peut s'exprimer, donner son avis, entendre des pistes qui permettront l'accompagnement du jeune dans son projet individualisé. C'est aussi à ce moment-là que l'équipe s'organise pour les nouvelles admissions ou les sorties à venir.

Un procès-verbal est rédigé et conservé sur la plateforme intranet sécurisée de l'Etape auquel chaque collaborateur peut accéder.

La directrice y participe une fois par mois.

### Echanges en équipe

Au quotidien, des interventions entre les éducateurs présents et la directrice adjointe peuvent permettre de réfléchir sur une situation particulière vécue avec un jeune.

Une fois par mois, deux heures supplémentaires sont attribuées à une réunion portant sur des thèmes spécifiques et peuvent être utilisées pour analyser une situation en particulier ou encore approfondir des thèmes transversaux.

Quatre fois par année, des journées de réflexion sont consacrées à des questions de fond concernant toute l'institution et auxquelles tout le personnel participe.

Des supervisions pédagogiques, à raison de dix par an, permettent également de prendre du recul et de développer les axes de travail suivant les problématiques abordées.

### Colloque maison

Réunissant le personnel éducatif, administratif et de soutien, ces rencontres bisannuelles ponctuent la vie du foyer grâce au partage d'informations, de questions transversales et d'échanges sur les ressentis et les besoins de chacun.

### Soirée d'équipe

Une fois par année, tous les collaborateurs du foyer sont invités à partager un moment informel et convivial, hors du contexte professionnel, autour d'un repas.

## 1.2.2 Interne à la FOJ

### Entre la directrice adjointe et la directrice

Ces réunions hebdomadaires permettent de définir les stratégies institutionnelles, de faire le point sur la santé et la dynamique d'équipe, d'élaborer des stratégies concernant des prises en charge difficiles, de décider des actions à mener, en prenant le recul nécessaire à la bonne conduite de l'institution.

### Entre la directrice et le secrétaire général de la FOJ

Chaque mois, une discussion s'amorce autour des questions concernant la politique plus large de la FOJ, du foyer au regard des autres institutions. C'est l'occasion de faire un point de situation pour chaque foyer que la directrice a en charge (projets en cours, prises en charges délicates, situation des collaborateurs).

### Réunion des directeurs adjoints

Les directeurs adjoints se réunissent une fois par mois afin d'échanger et de partager des informations. Des sujets et thèmes particuliers peuvent être abordés.

### Collège des directeurs

Il se réunit chaque semaine en présence du secrétaire général : les informations échangées permettent de réguler les aspects pédagogiques, RH, financiers et logistiques pour l'ensemble de la FOJ.

### Visite annuelle du secrétaire général

Le secrétaire général vient à la rencontre de chaque équipe une fois par an pour redonner les axes prioritaires de la FOJ et pour faire le point avec chaque institution.

### Espace personnel

Sur l'intranet de la Fondation, chaque collaborateur dispose d'un espace personnel, sur lequel il retrouve : ses bulletins de salaire et le récapitulatif de ses données personnelles.

### Initiale F et rapport d'activité

Journal de la FOJ, 6 parutions par année.

Chaque institution de la FOJ participe à la parution annuelle en écrivant un article de son choix

## 1.2.3 Avec les services Placeurs et les partenaires

### Les services placeurs

L'IPE accompagne le résident dans les démarches d'entrée au foyer et transmet les informations en sa possession. Il est disponible pour des entretiens réguliers (téléphoniques et/ou physiques) et maintient le contact avec les membres du réseau.

En tant que curateur, il possède une vision globale de la situation de l'enfant qui est alors complétée par la vision plus spécifique de l'équipe éducative durant son placement qui lui transmet toutes les observations nécessaires à la compréhension de la situation et reste disponible pour les entretiens avec le réseau.

Pendant la durée du placement, l'IPE est le garant du séjour de l'enfant. Dans la mesure du possible, il prend en charge la fin du séjour et accompagne le résident dans son nouveau lieu de vie.

La collaboration avec les services placeurs est basée sur le document « Répartition des compétences et des obligations entre les services placeurs et les institutions genevoises d'éducation spécialisée » édicté par l'OEJ.

### Les médecins et thérapeutes

Les informations utiles sont échangées avec les médecins et thérapeutes, en veillant au respect de la sphère intime de l'enfant. Ces différents regards permettent d'élargir la compréhension de la situation. L'Etape n'offre pas de prestations thérapeutiques, mais l'équipe éducative peut demander aux parents, avec l'accord du service placeur, de mettre en place une évaluation ou une prise en charge extérieure pour le résident.

### L'école ou autre instance de formation

Lors d'un placement dans un foyer d'urgence, le résident continue à suivre sa formation sans être déplacé géographiquement. Le foyer collabore avec les enseignants, conseillers sociaux, infirmières scolaires et l'équipe du parascolaire selon les besoins. Toutefois, ces échanges ne concernent que la prise en charge de l'élève dans le cadre scolaire, comportement, acquisitions et suivi des devoirs. L'équipe éducative ne dévoile pas les raisons du placement. De telles demandes sont dirigées vers les représentants légaux.

Les éducateurs signent par délégation les documents, devoirs, et carnet d'élève si les parents ne sont pas en mesure de le faire.

Lors d'une exclusion scolaire, un projet éducatif est réfléchi en partenariat avec l'établissement scolaire afin de définir un programme durant le temps d'exclusion.

La réussite d'un accompagnement d'un enfant et de sa famille passe nécessairement par une collaboration efficace et respectueuse entre les différents professionnels impliqués dans la situation. Le travail en complémentarité, s'articulant autour des responsabilités assumées de chacun, y compris des parents, est une condition sine qua non pour un soutien durable garanti par la qualité d'une prise en charge globale.

Dans cette perspective, nous nous attachons à communiquer le plus clairement possible sur notre travail, les orientations suivies et le déroulement de la mesure du placement. Nous voulons développer et conserver une confiance qui permette aux partenaires de comprendre et valider le travail d'accompagnement auprès des enfants et leurs familles. La considération pour l'apport de chaque partenaire dans la situation est aussi une condition pour une collaboration fructueuse.

## 1.3 PERSONNEL ET TACHES

### 1.3.1 Personnel éducatif, administratif et de soutien

L'Etape se compose d'une équipe de 9 éducateurs spécialisés et une stagiaire, le tout encadré par une directrice adjointe et une directrice<sup>8</sup>.

- 1 directrice, 20%
- 1 directrice adjointe, 50%
- 9 éducateurs HETS, 760%
- 1 stagiaire HETS ou probatoire, 100%

Plusieurs collaborateurs constituent le personnel administratif ou de soutien<sup>9</sup>.

- 1 secrétaire comptable, 20%
- 1 lingère et employée de maison, 75%

#### Stagiaires

L'Etape peut accueillir chaque année deux stagiaires qui se partagent l'année en deux périodes. Un stagiaire de septembre à janvier et un autre de février à juin.

Deux types de stagiaires sont principalement concernés ; les étudiants HETS (Haute Ecole de Travail Social) pour les stages de 2ème et 3ème année et les stagiaires « préalables » (stages probatoires ou stages de maturité professionnelle), avant l'entrée en HES. Le taux de travail des stagiaires est en principe de 100 %.

#### Remplaçants

Lors de situations particulières (maladies nombreuses, formations communes, perfectionnements), nous faisons appel à des professionnels pour assurer la continuité d'accompagnement. Ils interviennent seuls ou en doublure avec des éducateurs de l'institution.

---

<sup>8</sup> Annexes 05, 06 et 07 « Cahiers des charges Directeur-trice / Directeur-trice adjoint-e de foyers éducatifs / Educateur-trice spécialisé-e »

<sup>9</sup> Annexes 08, 09, 10 et 11 « Cahiers des charges Secrétaire-comptable / Cuisinier-ère / Employé-e de maison / Lingère »



### 1.3.2 Tâches

#### Tâches de la Direction

La directrice est responsable du bon fonctionnement et de la qualité des prestations de l'établissement. Ensemble avec la directrice adjointe, elles accompagnent le développement de l'identité professionnelle des collaborateurs.

Elle participe mensuellement au colloque et est présente durant les journées de réflexions et les événements particuliers. Rarement, à la demande, elle peut intervenir, en collaboration avec les éducateurs et la directrice adjointe, dans des rencontres avec les parents et/ou les enfants.

#### Tâche de la direction Adjointe

La directrice adjointe est joignable en tout temps pour réfléchir avec l'éducateur à une situation, débriefer une intervention et elle participe aux réunions de réseau stratégiques. Elle est sollicitée également pour toute situation sortant de l'usuel ou demande particulière. Elle participe aux colloques, et selon le besoin des éducateurs, aux réunions, réflexions et entretiens avec les partenaires et les parents dans et hors de l'institution.

Son travail s'effectue au sein de l'institution et hors de l'institution, principalement durant les horaires de bureau. Parfois en présence des enfants, des parents, des éducateurs et des partenaires. Toutefois, la directrice adjointe assure une permanence téléphonique continue (hors des weekends) pour répondre aux demandes particulières ou urgentes provenant de l'institution ou des partenaires.

En étroite collaboration avec la directrice, elle anticipe, suit et règle les questions de gestions humaines, financières et éducatives.

Lors des vacances, un système de remplacement existe entre la directrice adjointe et d'autres collègues d'institutions de la FOJ et/ou avec la direction.

#### Tâche de l'équipe éducative

Les tâches quotidiennes de l'équipe éducative sont partagées par l'ensemble des collaborateurs. Ainsi, chacun d'entre eux est attentif aux besoins particuliers des enfants et participe aux moments-clés de la journée.

### Tâches de l'employée de maison

L'employée de maison assure un rôle central et volontairement valorisé au sein de l'Etape.

Présente tout au long de la semaine, elle s'assure de la propreté des espaces communs, des sanitaires, du lavage et du repassage du linge et offre ainsi un confort et une qualité de vie importante à l'ensemble les personnes vivant dans l'institution.

Afin de promouvoir le respect du travail et de la personne, ses horaires et les espaces de travail sont aménagés de manière à être visible et au contact des jeunes, des enfants et des éducateurs.

Ainsi, elle effectue le repassage au rez-de -chaussée pour profiter de discuter avec les jeunes présents, leur fournir des conseils sur l'entretien de leurs habits ou leur rappeler qu'ils n'ont pas descendu leur linge.

Elle partage le repas de midi deux fois par semaine avec les jeunes et les éducateurs et participe activement à la vie du foyer en les accompagnant dans l'apprentissage des différentes tâches ménagères : débarrasser la table, vider le lave-vaisselle, sortir les poubelles, passer le balai ou l'aspirateur, nettoyer les vitres ou faire la lessive.

A sa manière, elle amène une touche personnelle et un regard éducatif aux enfants et jeunes de l'Etape, les amenant ainsi à prendre conscience de ces aspects et à expérimenter leurs capacités à participer aux gestes quotidiens.

Elle participe au colloque chaque semaine afin de partager ses observations et réflexions.

### Tâches de la secrétaire comptable

Elle s'assure ainsi du bon fonctionnement administratif du foyer de l'Etape. Ses tâches quotidiennes sont variées et sont en lien directement avec le travail des éducateurs. Elle s'occupe notamment de vérifier les données rentrées quotidiennement par les éducateurs concernant la présence des pensionnaires (SASLP) et informations nécessaires aux statistiques « Casadata ».

Elle s'occupe de la comptabilité du foyer à travers la facturation et la gestion des remboursements des caisses des éducateurs. La secrétaire a un rôle central dans la communication des informations à travers sa ligne téléphonique et dans la prise en charge du courrier. Elle est notamment responsable des constats de sinistres et autres démarches (travaux, entreprises...) liés aux bâtiments du domaine.

### 1.3.3 Rôle de l'étudiant en formation

L'Etape accueille des étudiants de la Haute Ecole de Travail Social, ceci selon trois profils différents :

- Etudiant préparatoire en vue de rentrer à la HETS (sans objectifs prédéfinis).
- Etudiant de deuxième année (avec objectifs).
- Etudiant de troisième année à la HETS (avec projet d'intervention).

L'étudiant est présent dans l'institution en premier lieu pour apprendre et acquérir une expérience formatrice qui lui permet d'une part de définir son projet professionnel et d'autre part de découvrir un champ du travail social. Son stage doit lui permettre d'acquérir progressivement les différents outils de l'institution, la connaissance du réseau institutionnel et de tendre vers une autonomie dans sa pratique. Les objectifs de stage ou le projet d'intervention doivent être en accord avec les valeurs institutionnelles.

Les horaires de l'étudiant sont adaptés en fonction de ses objectifs et/ou projet et de la convention de la FOJ. Un stagiaire n'est pas une force de travail, il est en surnuméraire dans le fonctionnement habituel. Contrairement à l'équipe éducative, il n'effectue pas de permanence de nuit. A sa demande et si cela se révèle pertinent, il peut faire une nuit mais avec la présence d'un éducateur diplômé.

L'équipe inclut l'étudiant dans les prises de décision et attend de celui-ci une participation active dans tout ce qui a trait au quotidien, aux discussions dans les colloques et les supervisions. Elle favorise la réflexivité de celui-ci. Adopter une posture réflexive va permettre à l'étudiant de se construire un début d'identité professionnelle et d'en poursuivre le développement. A travers la diversité des membres de l'équipe, l'étudiant peut également découvrir différentes postures afin de pouvoir élargir ses visions en terme d'interventions éducatives.

#### 1.3.4 Rôle du praticien formateur

Le Praticien Formateur assure le lien entre le lieu de formation et le lieu de stage. Il est également « le fil rouge » au sein de l'institution et s'assure que le stagiaire dispose des informations dont il a besoin et d'un lieu où il puisse échanger. A l'image du cairn le PF sert dans le cheminement de l'étudiant et le pousse à avoir une posture réflexive. Cependant, l'équipe assure également un rôle majeur dans son accompagnement, chaque membre a connaissance de ses objectifs et le suit également dans la réalisation de ceux-ci. Toute l'équipe participe au processus de formation de l'étudiant. Le PF se positionne en tant que soutien et en tant « qu'activateur » de réflexion.

#### 1.3.5 Management<sup>10</sup>

Chaque professionnel se réfère à son cahier des charges, aux directives des ressources humaines de la FOJ à disposition sur l'intranet, au code de déontologie de sa profession, à la charte et au présent concept institutionnel.

L'autonomie dans les interventions de chacun est valorisée. Elle s'exerce en cohérence avec les orientations institutionnelles tout en exigeant de chaque collaborateur une posture responsable et professionnelle face aux actes qu'il pose dans son activité.

---

<sup>10</sup> Annexe 10 : Management – exigences et soutien

Un entretien individualisé avec chaque collaborateur de l'institution est organisé par la direction au minimum tous les deux ans et un accompagnement régulier par la directrice adjointe est fait lors d'échanges formels ou informels ainsi que par le suivi des actions de chacun.

### 1.3.6 Formations, Perfectionnements et développement personnel

La FOJ propose un catalogue de formations. Selon les projets et les objectifs de la direction et des collaborateurs, des formations en équipe ou individuelles sont organisées.

#### Supervision et Intervision

La FOJ garantit des ressources pour l'organisation de supervisions individuelles ou de groupe. Celles-ci peuvent porter sur des situations accueillies à l'Etape, sur le fonctionnement d'un professionnel (supervision individuelle) ou la dynamique d'équipe. Elles sont principalement utilisées par le personnel éducatif. Toute demande peut être initiée par un collaborateur ou la direction.

L'équipe éducative bénéficie d'une supervision pédagogique à raison de huit à neuf fois par an. De même que des supervisions ponctuelles peuvent être organisées lors de difficultés particulières.

Les intervisions se pratiquent au quotidien. Plusieurs espaces permettent à chaque éducateur et au personnel de soutien de prendre du recul dans la prise en charge quotidienne :

- Informellement à chaque occasion, avec un collègue présent également sur la journée.
- Avec la directrice adjointe.
- Avec l'ensemble de l'équipe éducative et la directrice adjointe lors du colloque institutionnel hebdomadaire de trois heures.
- Lors des journées de réflexion avec la directrice adjointe et la directrice.
- Lors des plateformes d'échanges de pratiques entre professionnels de diverses institutions (Arpe, groupes transversaux,).
- Lors de journées de travail avec une ou plusieurs équipes d'autres institutions.

#### Perfectionnement et formation continue

Dans une politique commune à toute la FOJ, la direction de l'institution de l'Etape soutient la participation aux formations continues, internes et/ou externes. Une plateforme spécifique aux formations internes est accessible sur le site « intranet FOJ ». Ce catalogue de formations peut être élargi sur proposition des collaborateurs ou des cadres pour répondre à des besoins spécifiques. Dans ce catalogue remis à jour chaque année, suivre des formations concernant la sécurité est notamment demandé à tout le personnel.

En outre, la Fondation encourage la participation du personnel à toute démarche qui vise à entretenir et développer son éthique professionnelle, afin de maintenir la qualité de l'intervention. Dans cet esprit, afin de soutenir les collaborateurs, la posture de la direction de l'institution se définit comme suit :

- **Confiance** : délégation importante qui permet de maintenir la motivation et l'implication. Développer la responsabilisation et l'autonomie des équipes, avec leur expertise, leur créativité et réflexivité, est un objectif managérial. Ainsi, des projets inter-foyers à l'initiative des équipes émergent : ateliers d'analyse de la pratique, rencontres autour de supervisions, de journées de travail.
- **Prévention** de l'épuisement professionnel en repérant les situations de stress (surcharge, urgence, danger) et en intervenant rapidement : management participatif, groupe de dialogue, groupe de confiance, suivi de la balance horaire, collaboration importante avec les syndicats...
- **Respect** : prise en compte du collaborateur en tant qu'individu
  - Formations internes ciblées : dispositif anti-harcèlement, code de déontologie, approche ethno sociale, accompagnement dans la mise en place du nouvel intranet.
  - Entretiens de soutien individuel.
  - Politique RH qui prend en compte la situation de chacun et de ses besoins individuels (modification du taux d'activité, mobilité interne, maladie longue, maternité...).
  - Supervisions individuelles .
- **Convivialité** au travail : chaque année, des sorties d'équipe sont organisées. Tous les ans, une soirée réunit l'ensemble de la FOJ. Des rencontres entre les différentes équipes sont encouragées, des immersions temporaires à la découverte d'autres institutions favorisées.

De plus, la diversité des problématiques auxquelles est confrontée l'équipe éducative l'amène à régulièrement suivre des formations externes ciblées. Dans cette perspective, toute l'équipe de l'Etape s'est formée, à la discipline positive et à la psychopathologie des adolescents. Actuellement, une partie se forme à l'approche centrée solution et systémique.

#### Entretiens d'appréciation

Ces entretiens se déroulent tous les deux ans, selon les directives de la FOJ. Ils permettent de faire un point de situation général, de discuter des collaborations et d'approfondir les objectifs de développement des collaborateurs en lien avec le projet institutionnel. Ils réunissent le collaborateur, la directrice adjointe et la directrice. Dans ce cadre, et selon les besoins de développement professionnel, des formations ainsi que des supervisions individuelles peuvent être proposées ou demandées.

### III. ACCUEIL ET PLACEMENT

#### 1. ADMISSION

##### 1.1 CARACTERISTIQUE ET CRITERES D'ACCUEIL

L'Etape accueille des enfants et des adolescents de 5 à 18 ans.

Le placement est réalisable sur demande des parents (placement public), par un Tribunal civil (placement civil du TPAE ou TPI), ou par le Tribunal des mineurs (placement pénal). Les demandes d'admissions sont présentées par des services placeurs tels que le Service de protection des mineurs (SPMi), l'Office Médico- pédagogique (OMP) ou encore la Police via l'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) et l'Unité d'Accompagnement Personnel (UAP).

Les admissions sont possibles de jour comme de nuit, sans délai, en fonction de la disponibilité des places. Les séjours sont en principe de courte durée, d'un jour à un mois, renouvelables éventuellement deux fois. Le respect de la durée de placement est primordial afin de permettre l'accueil de nouvelles situations et de répondre à la mission du foyer.

Les problématiques rencontrées résultent très souvent des interactions entre les acteurs du système familial. Dans la réalité, différents facteurs peuvent se combiner entre eux. Ci-dessous, une énumération non-exhaustive des problématiques :

##### Enfants, adolescents :

- Ruptures familiales et /ou scolaires
- Violences physiques et matérielles
- Agressivité retournée contre soi-même
- Petite délinquance et incivilités
- Problèmes liés à la transculturalité

##### Parents ou représentants légaux :

- Troubles du comportement
- Mise en danger des enfants lors de violences domestiques
- Protection des enfants lors des conflits parentaux avec parfois risque d'enlèvement
- Souffrance psychique ou maladie somatique
- Empêchement (décès, incarcération, hospitalisation, ...)
- Problèmes d'addiction

### Difficultés liées aux compétences parentales :

- Autorité mise à mal
- Maltraitance physique
- Maltraitance psychologique (chantage affectif, pressions, dévalorisation, humiliation)
- Maltraitance matérielle : négligence (hygiène, alimentaire, scolaire, vestimentaire...)
- Maltraitance sexuelle de la famille ou du réseau.
- Difficulté à faire face aux troubles du comportement de leur enfant

### Critères de non-admission

Les enfants présentant des troubles psychologiques nécessitant un accompagnement médical et psychologique individuel constant sont orientés vers des structures adaptées.

L'infrastructure de l'Etape ne permet pas d'accueillir des résidents en chaise roulante.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont également orientés dans les institutions qualifiées.

## 1.2 PROCEDURE D'ADMISSION

Un protocole pour les placements d'urgence a été établi entre le service de protection des mineurs et les foyers d'urgence. En effet, ayant un regard global sur les demandes, le SPMi priorise les urgences et valide avec la directrice adjointe dès qu'une place est disponible et que la situation répond aux critères d'admission de l'Etape.

Dès lors, un premier contact téléphonique est indiqué entre l'Intervenant en protection des mineurs (IPE) en charge de la situation et l'éducateur de permanence de l'Etape. Le service placeur présente la situation et donne à l'éducateur toutes les informations en sa possession. L'éducateur ouvre un document informatique appelé « gestion des admissions » et récolte, au minimum, les informations suivantes : le nom, le prénom, la date de naissance, le mandat, le nom de l'IPE et la demande. Nous abordons également les questions d'organisation liées à l'école afin d'assurer à l'enfant une continuité rassurante dans son quotidien. Une date d'entrée ou d'entretien est prévue suite à ce contact téléphonique. Suite à cela, un dossier personnel informatisé sera ouvert pour le résident<sup>11</sup>.

L'entrée peut se faire en urgence ou par un entretien d'admission avec les partenaires concernés, dans les trois jours suivant la demande. L'entrée ne peut se faire qu'avec une convention de placement signée par les parents ou une ordonnance du tribunal. Toute restriction du droit parental doit être accompagnée de l'ordonnance qui la précise.

---

<sup>11</sup> Cf. Chapitre « Tenue des dossier »

### Accueil en urgence

L'accueil peut être immédiat lorsque la situation l'exige, de jour comme de nuit. Le mineur arrive avec son/ses parents ou avec un professionnel (IPE, UMUS). La position du représentant légal vis-à-vis du placement est connue par l'éducateur de permanence. Suite à l'accueil, si le parent n'est pas présent, l'éducateur le contacte au plus vite, se présente et met en place les prémisses de la collaboration. L'entretien d'admission se fait avec tous les partenaires dans la semaine qui suit si possible.

### Accueil suite à un entretien

Un entretien est organisé dans les jours qui suivent la demande. L'entrée peut suivre immédiatement l'entretien, ou être fixée entre les parties.

### Accueil de dépannage

En dehors des heures administratives, l'UMUS peut demander un placement de 24h à 48h au foyer. Il s'agit de situations nécessitant un placement immédiat du mineur et pour un délai très court. Dès lors, le foyer dispose de deux chambres à cet effet. Par la suite, le SPMi est informé de cette entrée dès le lendemain matin et un contact avec le foyer est établi. L'évaluation de la situation par le SPMi permet de définir les mesures à prendre.

## 1.3 ENTREE ET ENTRETIEN D'ACCUEIL

Que l'accueil du mineur se fasse en urgence, suite à un entretien ou en dépannage, un soin particulier est porté à ce moment. Le foyer l'Etape et son équipe éducative a pour vocation d'accompagner les enfants ainsi que leur famille dans un cadre bienveillant et accueillant. Il est important pour nous de sensibiliser le jeune et ses parents à la notion de partage et de collaboration qui sont essentiels à l'amélioration de leur situation et dans la recherche de solutions dans un contexte éprouvant et plein de tensions.

L'entretien d'accueil est une première rencontre entre le jeune, ses parents, l'intervenant en protection de l'enfant (IPE) et un éducateur. Ce moment permet de pouvoir créer un premier lien avec la famille, tout en respectant les principes de partage, de bienveillance et d'humilité.

### Déroulement de l'entretien

L'entretien d'accueil débute par une réunion formelle d'environ 30 minutes qui se déroule au foyer l'Etape. Cette partie de l'entretien permet d'échanger et de récolter toutes les informations pratiques concernant la situation et en lien avec le quotidien de l'enfant dont nous avons besoin.



Chaque professionnel dispose d'un temps de parole pour se présenter, présenter sa fonction et le travail qu'il effectue. Ce moment permet d'éclaircir le rôle de chaque institution dans l'accompagnement qui est effectué avec les jeunes et leur famille.

Ensuite, les protagonistes échangent de brèves informations sur la situation ainsi que sur le contexte légal dans lequel on se trouve (existe-t-il un mandat ? quel type de placement ? relations interpersonnelles et droits de visites...). Ce moment permet de formaliser les droits et les devoirs de chaque acteur. L'IPE transmet l'ordonnance du tribunal lorsqu'il y en a une ou, le cas échéant, une convention de placement signée par les parents et le SPMi afin de certifier le placement de l'enfant.

L'entretien d'accueil permet d'organiser le quotidien de l'enfant et c'est à ce moment que l'aspect organisationnel est abordé. (Informations concrètes qui sont liées à l'école, aux transports, aux repas, aux activités sportives...)

Finalement, cette réunion se terminera en fixant une date pour la prochaine rencontre qui sera l'entretien d'admission et qui se déroulera dans les 3 à 5 jours suivant l'entretien d'accueil. Cette deuxième rencontre se déroulera en présence des parents et de l'IPE et permettra d'aborder la situation de crise en profondeur et de réfléchir ensemble à des propositions d'accompagnement. Ainsi, des objectifs de placement seront élaborés et feront office de fil rouge dans le suivi éducatif que nous proposons.

#### Visite du foyer

Après cet entretien, l'éducateur propose au jeune et à ses parents une visite du foyer. Ce moment leur permet de connaître et de s'imprégner du lieu. L'éducateur explique le fonctionnement du foyer au quotidien et présente l'équipe en définissant les rôles de chacun (direction, équipe éducative, employée de maison...).

Durant cette visite, le jeune s'installe dans sa chambre avec l'aide de ses parents s'ils le souhaitent. Cette partie plutôt informelle de l'entretien d'accueil permet d'aborder certains sujets avec plus de légèreté et vise aussi à permettre aux familles de poser leurs questions sur le rôle du foyer et le travail effectué. Elle permet aussi à l'éducateur d'introduire la notion de vivre ensemble au sein du foyer et d'expliquer comment elle s'applique au quotidien à travers les règles de bases que nous défendons, dans le but d'offrir un cadre de vie le plus adéquat pour tout le monde.

Les éducateurs accompagnent le jeune dans son intégration au groupe, en le présentant et en le soutenant dans ce nouvel environnement.

#### Distribution de la plaquette du foyer

Avant le départ des parents, nous leur transmettons une plaquette de présentation du foyer sur laquelle ils trouvent des informations pratiques sur le foyer (numéro de téléphone, adresse, mission...)

## État des lieux

A l'arrivée et au départ du jeune, un état des lieux de sa chambre est fait avec un éducateur. Une importance particulière est portée par toute l'équipe sur le mobilier et la propreté. En cas de dégât et de dégradation, une réflexion sera menée entre l'équipe et le jeune afin qu'il puisse réparer ce qui a été endommagé.

### 1.4 ENTRETIEN D'ADMISSION

La réunion d'organisation du placement et du travail a lieu 3 à 5 jours après l'entretien d'accueil. L'enfant, ses parents, l'IPE et un éducateur référent sont conviés à déterminer les objectifs de travail et les moyens à mettre en œuvre par chacun pour engendrer une évolution positive de la situation.

Pour ce faire, il est nécessaire d'évoquer d'abord les raisons qui ont conduit au placement afin d'en dégager une compréhension des problématiques succinctes reconnues par l'ensemble des participants. Ensuite, chacun est invité à exprimer ce qu'il souhaite améliorer et ce qu'il attend du travail conjoint lors du placement.

Dans cette perspective, les objectifs sont réfléchis, construits et définis à différents niveaux :

- Les objectifs de l'IPE
- Les objectifs de l'enfant
- Les objectifs de la famille.

Ils servent de base de travail pour préparer un projet individuel du jeune et définir les engagements des acteurs concernés. Une attention particulière est mise sur ce moment-là, compte tenu de la brièveté du séjour, afin qu'ils soient suffisamment clairs et réalisables. Ces objectifs, faisant partie du projet éducatif individualisé, peuvent être appelés à être enrichis, voire réajustés, en fonction de l'évolution de la situation.

L'enfant et ses parents occupent une place centrale au cours de cette réunion. Ils sont en effet les plus à même d'imaginer les démarches et les actions qu'ils pourront concrétiser et qui répondent à leurs attentes et à leurs besoins, ainsi qu'à ceux du SPMi. L'éducateur référent cherche à instaurer une coopération et une communication constructives. Il suscite réflexions et questionnements pour mener à l'émergence d'objectifs atteignables et de moyens réalisables, notamment au regard de la durée de placement qui aura été fixée. Il amène les participants à définir comment ils pourront être acteurs du changement et comment l'équipe éducative peut se rendre utile. Cette question conduit à préciser le travail d'accompagnement qui sera mené par l'équipe. L'éducateur formule par ailleurs les attentes et les besoins de l'Etape à l'égard de l'enfant, de ses parents et de l'IPE afin que le travail et les objectifs puissent être concrétisés.

L'un des objets de cette réunion est également de faire un point de situation à propos de domaines importants, comme la scolarité ou la formation et la santé de l'enfant. Responsabilités, rôles et tâches de chacun sont précisés, ainsi que l'organisation à mettre en place.

L'organisation des contacts entre l'enfant et ses parents est décidée en fonction des droits légaux des parents et des souhaits de chacun. Le postulat de l'équipe éducative est que le maintien d'une présence affective et éducative des parents auprès de leur enfant est essentiel. C'est dans cette optique, que la gestion des sorties des adolescents, la gestion de l'argent (montants gérés par le foyer pour des achats d'habits, de produits de soins...) ou encore les réparations liées à certaines transgressions sont convenues avec les parents.

Au terme de cette réunion, la convention de placement est complétée et signée comme engagement des parties. Elle formalise la demande des partenaires : les attentes, les rôles, les responsabilités de chacun, la durée du placement et ses objectifs. Un calendrier des entretiens de famille réunissant l'enfant, ses parents et un éducateur référent est établi ainsi que les réunions intégrant l'IPE.

La participation et le degré d'implication de l'enfant aux entretiens et réunions sont favorisés en adéquation avec la situation, la capacité de discernement et les sujets abordés. En tous les cas, l'enfant est consulté, sa voie entendue et prise en compte.

## 2. FIN DE SEJOUR ET SORTIES

La fin du placement fait partie intégrante de l'accueil d'urgence et est abordée dès l'entrée au foyer. Elle est préparée selon la procédure de sortie en vigueur et dépend de différents facteurs :

- Les objectifs sont atteints
- Le temps du placement est terminé
- Une solution de suite est trouvée (retour à la maison, entrée en foyer moyen-long terme, AEMO...)

### 2.1 PROCEDURE DE FIN DE PLACEMENT

La fin du placement est évoquée lors de l'admission, lorsque sont déterminés les objectifs à réaliser et les conditions qui sont nécessaires de réunir pour que l'enfant, l'adolescent puisse revenir dans sa famille. En effet, tout au long du placement, la question de la fin de la mesure est abordée. La sortie peut donc être le résultat d'une évolution suffisante réalisée par les enfants et les familles tout comme être une orientation vers une autre structure afin de donner plus de temps aux protagonistes. Lorsqu'une décision de retour dans la famille est formalisée par les partenaires, une date de sortie est fixée. Une fois l'enfant, l'adolescent au courant, les éducateurs préparent un processus de départ avec celui-ci et ses parents permettant d'organiser la transition avec le futur lieu de vie.

Dans le cadre de placement décidé par l'autorité civile (TPAE), la fin de la mesure est prononcée par une ordonnance de l'autorité sur recommandation ou demande du Service de Protection des Mineurs ou des parents.

Les modalités de sortie peuvent être très variées et peuvent se faire de manière progressive ou immédiate, avec ou sans filet de sécurité comme par exemple un suivi à domicile. L'objectif est de permettre d'organiser la transition qui répondra le mieux aux besoins de l'enfant et de sa famille.

En cas de projet vers une autre institution, une demande est adressée par l'IPE à la Plateforme d'indication des placements qui l'oriente potentiellement vers le foyer de destination souhaité. Une visite est proposée aux parents et à l'enfant. Le référent de l'enfant, ou l'IPE, accompagnera le processus avec l'enfant et ses parents jusqu'à l'entrée dans le nouveau lieu de vie.

En principe, un adulte vient chercher le jeune : un parent ou proche s'il s'agit d'un retour à domicile, l'IPE ou un éducateur s'il s'agit d'un foyer de suite.

## 2.2 ENTRETIEN DE FIN DE PLACEMENT ET BILAN

Le foyer l'Etape propose systématiquement un entretien de fin de placement avec les partenaires concernés qui réunit tous les intéressés. Cette rencontre permet de recueillir les éléments du placement que chaque partie retient et qui apparaîtront dans un rapport de sortie. Y figureront notamment les événements marquants, l'évolution ressentie et observée du jeune et sa famille en lien avec les objectifs posés. Il a pour but de mettre un terme à l'intervention du foyer, d'établir un bilan et de restituer à chacun les observations marquantes du séjour. Lors d'un retour à la maison, cet entretien permet aussi de poser les jalons qui contribuent à une meilleure dynamique familiale.

Dès lors, un bilan de fin de placement est rédigé lorsque le jeune quitte définitivement le foyer. Ces bilans sont transmis à l'IPE, les parents et le jeune. Ils font partie des outils éducatifs afin de résumer le séjour du jeune au foyer, à travers des éléments significatifs. Ainsi, la volonté est de donner une vue d'ensemble sur les objectifs de placement, l'évolution du jeune ainsi que ce que l'on a pu percevoir de lui durant son placement. Ces bilans se rédigent de manière la plus objective possible et sont validés par la directrice adjointe.

## 2.3 DESTINATION DES SORTIES

Aucune destination prédestinée n'existe (en général famille, famille élargie, autre institution). La sortie et le futur lieu de vie du résident sont décidés par le détenteur du droit de garde (famille ou juge) suite à une évaluation qui conclut à la fin de la mesure de placement.

Lors d'une admission dans un foyer de suite, le principe du secret partagé permet à l'éducateur référent ou son substitut de transmettre les informations relatives au résident et le bilan écrit du séjour au foyer l'Etape.

## 2.4 APPUI ET SUIVI APRES LA SORTIE

L'Etape est disponible pour répondre à une demande de soutien léger, une prise en charge extérieure (PCE) qui serait demandée par le service placeur ou la famille lors du départ du résident. Ce soutien peut être assuré pour permettre un départ en douceur ou pour maintenir un filet de sécurité qui serait encore souhaité, ou dans l'attente d'une intervention AEMO (action éducative en milieu ouvert). Une prise en charge partielle (PCP) peut être évaluée.

Dans tous les cas, l'Etape s'assure, avec les différents protagonistes, du suivi mis en place ou envisagé dès la fin du séjour.

## 2.5 SORTIE NON PLANIFIEE ET EXCLUSION

Dans de rares cas, le processus de sortie ne peut pas faire l'objet d'une information et d'une préparation préalable. Au minimum et si possible, un entretien de sortie est proposé pour la famille, l'enfant et l'IPE. Si celui-ci est impossible à organiser, le dossier de la situation est « bouclé » en concertation entre l'institution la famille et le SPMi. Le foyer effectue les démarches administratives (rapport du placement, clôture des finances...) pour formaliser la fin du placement. Un rapport sur la sortie est envoyé à l'IPE, l'autorité compétente (TPAE, TMin ou TPI) et aux parents. La place libérée est publiée sur le site des places vacantes.

La FOJ dans son ensemble a pour objectif d'éviter les exclusions qui stigmatisent l'enfant et qui représentent selon elle une violence institutionnelle qui s'ajoute au parcours déjà lourd de l'enfant. A l'instar de Roland Coenen, elle postule qu'en aucun cas, la violence ne peut être une solution. Ainsi, les professionnels, la direction et le secrétaire général partagent des réflexions et des pistes d'élaborations nouvelles imposées par des situations extrêmes qui nécessiteraient des aménagements ou ressources exceptionnels pour continuer d'accueillir une situation qui présenterait des comportements difficilement conciliables avec la vie institutionnelle. Un groupe de liaison et un groupe d'éthique sont notamment des espaces de réflexion très utiles dans cette perspective.

Ainsi, des comportements extrêmes de violence ou de décompensation grave peuvent amener à des traitements extérieurs à l'institution (hospitalisation, unité de psychiatrie, ...), mais ne remettent pas en cause la place de l'enfant dans l'institution. De la même manière, nous pouvons proposer un passage dans une structure autre de la FOJ pour signifier ce changement comme une « prise de relais » et non comme une rupture subie.

Toutefois, une fin de placement non-planifiée peut être envisagée et signifiée par la direction, si l'adolescent hébergé met autrui en danger, de telle manière que l'encadrement éducatif ne puisse garantir la sécurité ainsi que la protection des résidents et des professionnels de l'institution. La mise en application de cette décision est négociée avec le service placeur et le cas échéant, les tribunaux afin de penser à un projet de suite pour le jeune.

## 2.6 PROLONGATION DU PLACEMENT

Sur demande de l'IPE et/ou des parents, la durée du placement d'un mois peut parfois être dépassée, dans un contexte de court terme, si le sens et la pertinence des objectifs l'exigent. C'est le cas notamment de la clause péril, l'évaluation de la situation par le SPMi nécessitant souvent un certain temps, ou lorsque des moments à domicile n'ont pas encore pu s'organiser en raison de relations trop tendues entre le jeune et ses parents.

Cependant, parfois, après évaluation de la situation avec le jeune, sa famille et le SPMI, un placement à moyen long terme est préconisé et dans ce cas, une demande d'orientation est faite à la plateforme pour un foyer de suite.

Au regard de sa mission d'urgence et dans l'attente de l'orientation, l'équipe de l'Etape travaille avec le jeune sur les raisons qui ont amené le placement en urgence afin d'identifier les besoins et évaluer la suite du travail. Une fois orienté, les équipes éducatives des différents foyers s'accordent sur les modalités de fin de placement et d'accueil avec le nouveau foyer. Les parents participent, dans la mesure du possible, à ce changement.

Le but dans cette transition est de faciliter au jeune son adaptation et d'engager rapidement la poursuite du travail éducatif, mise en place à l'Etape, auprès de lui et sa famille.

La difficulté principale réside dans le manque de places des foyers de suite dans le dispositif genevois, ce qui a pour conséquence le maintien dans l'urgence. Dans certaines situations, le résident peut attendre son placement institutionnel au domicile, mais dans toutes les situations de maltraitance et de violence ou de décisions judiciaires, le résident doit attendre au foyer l'Etape qu'une place se libère dans un foyer de suite.

## IV. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

### 1. PLANIFICATION EDUCATIVE

Le foyer est ouvert toute l'année, sans fermeture.

A l'Etape, les horaires de l'équipe éducative sont prévus sur une année afin d'organiser au mieux l'institution. Nous avons donc une visibilité annuelle sur :

- Les temps de travail et les congés
- Les vacances
- La prévision des heures cachées (congés, heures souples, récupérations, colloques, journées de travail, remplacements de vacances...)
- Les heures volantes pour les entretiens, visites...

Des doublures sont prévues sur les temps forts de l'institution :

- Doublures des mercredis et des weekends, accompagnements individuels ou collectifs
- Doublures de fin d'après-midi et soirées de 16 h30 à 22h, pour accompagnements individuels et collectifs. Optimisation des couchers
- Doublures des temps de vacances pour accompagnements individuel ou de groupe. Projets, sorties éducatives...

Le reste du temps, un seul éducateur assure la permanence. Dès la présence de 5 résidents et en fonction de la dynamique de groupe et des besoins institutionnels, une doublure peut se mettre en place en tout temps durant la journée afin de renforcer la prise en charge éducative.

La directrice adjointe est disponible 24h/24h et se rend foyer en cas de nécessité. La directrice intervient en cas d'événements graves ou de dysfonctionnement institutionnel ou interinstitutionnel important.

Notre choix de poser une base annuelle des horaires nous a grandement aidés à poser tout d'abord un cadre clair. Le canevas élaboré par l'équipe éducative tend à permettre une certaine souplesse dans les horaires en fonction des besoins particuliers.

Notre quotidien est très animé avec les résidents mais aussi avec les différents partenaires du réseau (SPMi, écoles, médecins et autres) et les familles avec lesquelles nous gardons un lien soigné et attentionné. L'horaire a été construit pour que nous puissions délivrer une prestation de qualité auprès des jeunes et de leur famille ainsi qu'une présence institutionnelle efficace pour répondre aux nombreuses sollicitations de nos partenaires.

Le travail administratif conséquent dans le cadre des foyers d'urgence est, entre autres, généré par le nombre de résidents accueillis. Ainsi nous avons voulu mettre l'accent sur un accompagnement de qualité auprès des résidents mais aussi que chaque institution ou parent puisse nous trouver disponibles et enclins à apporter des réponses adaptées et appréciables.

La répartition des horaires que nous avons mis en place permet à chaque éducateur de participer activement à l'évolution des jeunes dans notre foyer et de conserver le fil rouge des situations. Cela nous permet d'avoir une réflexion rapide et pertinente à chaque instant.

Enfin, le roulement, les départs et arrivées réguliers ainsi que le fort mouvement qui anime les foyers d'urgence de manière générale, tendent à demander un ajustement précis pour assurer un accueil et un accompagnement de qualité.

## 2. ORGANISATION ET VIE QUOTIDIENNE

### 2.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

*« Je respecte la loi et les règles institutionnelles*

- En ne consommant ni cigarettes et ni alcool si j'ai moins de 16 ans.
- En n'ayant pas en ma possession des produits illicites, ni armes.
- En n'usant pas de violences verbales et physiques.
- En n'apportant pas d'alcool au foyer, ni objets dangereux
- En n'ayant pas en ma possession de médicaments ».

### 2.2 ORGANISATION COLLECTIVE

Vivre ensemble

*« A l'Etape, je deviens un habitant de la maison et je respecte la vie en collectivité. »*

Le foyer de l'Etape dispose d'une vignette représentée par une maison symbolique ayant pour titre « *pour bien vivre ensemble à l'Etape, on a besoin de chacun d'entre nous* ». Il représente un référentiel sur lequel chacun peut s'appuyer pour trouver ses repères durant la durée du placement.



L'idée de la maison est de pouvoir visualiser chaque pièce et ainsi mettre en avant les valeurs et les règles nécessaires à une vie communautaire paisible et respectueuse. Nous avons fait le choix d'imager cette vignette, plutôt que de la distribuer sous forme de texte, afin de la rendre accessible et compréhensible aux jeunes de tous âges. Elle est affichée dans le salon ainsi que dans la chambre des jeunes, afin que chacun puisse se sentir concerné dans la collectivité et investi dans le foyer. Cette vignette existe également sous forme de document papier et est donnée aux parents lors de l'entretien d'accueil. Les points ci-dessous sont soigneusement discutés avec les parents, le jeune et l'éducateur:

- ***Ici on t'accueille avec :***
  - Bienveillance
  - Douceur
  - En prenant soin de toi
  - En respectant qui tu es et tes besoins
  - En accueillant ta famille et tes proches
  
- ***Pour bien vivre ensemble à l'Etape, il faut :***
  - Faire attention à notre langage et notre comportement vis-à-vis des autres
  - Veiller les uns sur les autres
  - Prendre en compte les besoins et les envies de chacun
  - Prendre soin des espaces communs
  - Respecter la chambre et les affaires de chacun
  
- ***Je respecte les enfants et les adultes***
  - A travers ma manière de m'exprimer et de me comporter face aux autres.
  - En favorisant le dialogue et les échanges qui contribueront à une bonne harmonie.
  - En m'engageant à ne pas utiliser mon téléphone lors des repas afin de favoriser la conversation.
  - En acceptant les différences d'être, de valeurs, de penser et de croyances de chacun ainsi que les particularités des uns et des autres.
  
- ***Afin de prendre du plaisir à manger tous ensemble, chacun participe aux tâches suivantes, une fois par semaine le soir, avec l'aide de l'éducateur/trice :***
  - Mettre et débarrasser la table
  - Vider le lave-vaisselle
  - Ranger la vaisselle
  - Laver la table et les chaises
  - Sortir les poubelles
  - Passer le balai
  - Pour les repas de midi pris au foyer pendant la semaine, tout le monde donne un coup de main aux différentes tâches

- ***Pour te sentir bien dans ta chambre, nous te demandons de la ranger et de la nettoyer une fois par semaine en faisant :***

- L'aspirateur
- La panosse
- La poussière sur tes meubles

- ***Mais aussi :***

- Ranger tes habits et tout ce qui traîne dans ta chambre
- Changer tes draps et ton linge de bain
- Sortir ta poubelle
- Pour les enfants à l'école primaire, le rangement se fait avec l'aide de l'employée de maison et des éducateurs chaque mercredi.
- Pour les plus grands, le rangement est demandé une fois par semaine et doit être fait au plus tard le dimanche soir.

- ***Pour prendre soin de toi et de ton hygiène :***

Lorsque tu es à l'école primaire, nous t'accompagnons à faire ta lessive quand tu en as besoin. Quand tu es au cycle, tu es en âge de faire ta lessive tout seul, mais si tu as besoin d'aide, nous t'apprenons à la faire de manière autonome.

La lessive doit être faite au minimum une fois par semaine. Une fois tes habits lavés, ne les oublie pas dans la buanderie, ils préfèrent être bien au chaud pliés dans ton armoire.

- ***Je respecte les différents horaires du foyer***

Le lever en semaine :

- En respectant l'heure de réveil définie, qui me permettra d'être à l'heure à mon activité.
- En me levant à 8h au plus tard et en prenant mon déjeuner avant 9h.

Le coucher en semaine : Je suis, au plus tard, dans ma chambre et calme à l'heure définie.

- A 20h30 si j'ai 11 ans et moins
- A 21h30 si j'ai 14 ans et moins
- A 22h si j'ai plus de 15 ans

Le coucher le week-end et les vacances :

- Je peux monter dans ma chambre et être calme, une demi-heure plus tard que d'habitude.
- Je peux déjeuner jusqu'à 10h.

## Participation

Visant le développement de la responsabilité, de l'apprentissage et afin de faciliter la vie en collectivité, chaque résident de l'Etape est invité à participer à différentes tâches du quotidien.

Les résidents participent aux tâches collectives de la maison et sont donc mobilisés afin de chercher les plats à la cuisine, de mettre et débarrasser la table, de ranger les espaces communs, de passer le balai... Chacun participe en fonction de son programme, de son âge et de ses capacités. Par exemple, les plus petits sont accompagnés dans ces tâches soit par un éducateur, soit par les jeunes.

Durant le week-end et les vacances, les résidents peuvent participer activement à la confection des repas. Les mercredis, les plus jeunes sont accompagnés à ranger leur chambre et à la nettoyer et les plus grands sont encouragés. Ils changent également leurs draps et vident leur poubelle. Une flexibilité est accordée aux plus grands et ils peuvent ranger leur chambre entre le mercredi et le dimanche.

Les résidents sont sensibilisés à l'importance de changer de vêtements et d'en porter des propres. L'accompagnement se fait donc au quotidien à différents niveaux. Chacun d'entre eux est responsable de mettre ses habits sales dans la corbeille et les amener à la buanderie. Les plus grands apprennent, avec l'aide de l'employée de maison ou des éducateurs, à faire eux-mêmes leur lessive. Celle des plus petits est faite par l'employée de maison.

## Activité

L'équipe éducative considère l'activité comme un outil permettant de créer un lien ou de consolider celui-ci avec le ou les jeunes, de manière individuelle ou collective. Dès lors, les activités sont adaptées à l'âge des enfants, aux besoins individuels et/ou collectifs ainsi qu'à leurs situations.

Pour ces raisons, il n'existe pas de programmation mensuelle ou annuelle mais plutôt une organisation journalière qui tend à répondre au mieux aux besoins des jeunes en prenant en compte la réalité quotidienne de chacun. L'activité étant souvent associée au temps libre, différents aspects sont considérés par l'équipe éducative :

- L'intention n'est pas de combler un vide mais d'ouvrir une porte supplémentaire afin que les enfants puissent prendre ce dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de sécurité, de lien, de tendresse ou de réconfort.
- Les enfants sont également invités à jouer seul, à développer leur autonomie pour inventer et créer de nouveaux jeux, pour réguler les relations.
- L'activité proposée par les adultes ou les enfants doit permettre à chacun de trouver sa place et d'y être installé confortablement en matière de bien-être pour chacun et d'un mieux vivre ensemble pour tous.
- Elle peut avoir aussi une visée plus stratégique, cherchant en premier lieu à détendre les jeunes pour apporter une dynamique de groupe plus favorable pour eux.
- Les activités sont généralement proposées et la participation des jeunes est encouragée mais n'est jamais imposée, afin de respecter le rythme et les souhaits de chacun.

Les activités sont considérées comme un moyen et non comme une finalité. Dans ce sens, elles ont toujours comme objectif commun de poursuivre le travail d'accompagnement individuel.

L'équipe éducative tient également compte des réalités financières et culturelles ainsi que des valeurs familiales. Dans la continuité du lien avec les familles et du travail effectué avec ces dernières, les activités proposées cherchent donc à éviter une éventuelle concurrence entre elles et le foyer : il est important d'offrir des activités que les parents pourront également proposer à leur enfant à son retour en famille. Pour ces mêmes raisons et pour accompagner la reprise du lien, souvent mis à mal entre parents et enfants, il arrive fréquemment que les familles soient associées aux activités proposées par le foyer.

### Sensibilisation à l'environnement

Au foyer l'Etape, nous sensibilisons les jeunes à l'environnement à travers les gestes quotidiens :

- Nous séparons les déchets organiques, plastiques, cartons...
- Nous participons au tri des déchets que nous amenons avec les jeunes dans les bennes dévolues à chaque récupération
- Nous favorisons la nourriture de saison et les produits locaux
- Nous favorisons les activités de plein air
- Nous informatisons les documents et n'imprimons que le strict nécessaire
- Nous utilisons des produits ménagers écologiques
- Nous favorisons l'achat de jeux et livres de deuxième main
- Nous faisons notre pain
- Nous sommes attentifs à la surconsommation et parlons des besoins...

### Multimédias

Aujourd'hui, les multimédias font partie intégrante de notre société. C'est pour cela que l'équipe s'est longuement questionnée autour de cette thématique : « *Faut-il limiter l'accès aux multimédias ?* » « *Leur utilisation favorise-t-elle l'isolement ou plutôt l'ouverture face aux autres (internet, réseaux sociaux) ?* ».

Régulièrement, les jeunes que nous côtoyons ne voient que les avantages de l'utilisation de leurs smartphones et manifestent une réelle difficulté à comprendre les enjeux de leurs publications qui agitent le monde adulte. La société dans laquelle nous évoluons aujourd'hui intègre complètement l'écran et l'utilisation d'Internet. Ces outils sont primordiaux pour faire partie de la société que ce soit à usage individuel ou public (école, états, entreprises, banques, postulations, informations...)

Aujourd'hui, nous sommes en pleine expansion du monde virtuel qui est en perpétuelle évolution avec ses propres codes et sa complexité. La protection de la vie privée se trouve mise à mal puisque les utilisateurs, eux-mêmes, se mettent en scène et s'exposent. Aider le jeune à faire la part des choses, l'accompagner dans ses choix, lui proposer du temps dans le monde réel pour parler du monde virtuel et en comprendre les liens...nous avons certainement un grand travail à faire pour partager avec les jeunes le plaisir et pas que notre peur.

L'équipe éducative en a conclu qu'il ne serait pas judicieux de les interdire au sein du foyer, mais plutôt d'ouvrir la discussion en référence avec nos réflexions ci-dessous :

- ***Téléphone portable***

Lorsque le jeune est accueilli à l'Etape, les éducateurs prennent soin de se renseigner sur les habitudes familiales face à l'utilisation du téléphone portable. Ainsi, cette discussion permet de rendre visible les besoins et les difficultés du jeune et de l'accompagner dans ce sens.

Au quotidien, les éducateurs demandent à ce que les téléphones portables ne soient pas visibles lors des repas. En effet, l'accent est mis sur la convivialité et les échanges entre chacun.

S'il existe des situations où l'équipe éducative observe des difficultés chez un jeune quant à l'utilisation de son téléphone portable, le sujet est abordé avec le jeune et ses parents et il est alors possible d'instaurer un cadre différent, comme retirer le portable durant la nuit.

- ***Télévision et ordinateur***

Le foyer met à disposition pour les jeunes une télévision et un ordinateur. Les jeunes doivent faire la demande à l'éducateur pour y avoir accès et la durée d'utilisation est discutée. La télévision, qui se trouve au salon, est un bon outil qui permet aux jeunes de cohabiter et de se réguler entre eux. Cela permet également d'offrir des moments récréatifs partagés entre jeunes et éducateurs.

L'ordinateur est utilisé en priorité pour les devoirs, recherches de stages, élaboration de C.V. ... mais peut aussi servir pour un aspect plus récréatif.

Si un jeune n'est pas dans son programme scolaire attendu, l'accès aux écrans lui est interdit.

- ***Jeux Vidéos***

La gestion de l'utilisation des DVD et des jeux vidéo s'apparentent aux autres multimédias. Les éducateurs sont garants de l'âge autorisé ou conseillé pour chaque programme, film, jeux... regardés au foyer l'Etape.

## 2.3 ORGANISATION INDIVIDUELLE

### Scolarité et devoirs

Les enfants dès 4 ans sont astreints à la scolarité obligatoire. Ils suivent soit leur cursus dans un établissement scolaire ordinaire du DIP (Département de l'Instruction Publique), soit dans un établissement spécialisé de l'OMP (Office Médico-Pédagogique). Selon leur degré d'autonomie, ils s'y rendent seuls ou accompagnés par un transport individualisé.

Si l'enfant est en âge d'avoir des devoirs, il peut les faire seul ou en groupe, dans sa chambre ou dans les lieux communs. Les devoirs peuvent être accompagnés d'un adulte : parent, éducateur, répétiteur. Nous favorisons également l'aide et le soutien entre les résidents.

La scolarité est un domaine où les parents sont souvent très préoccupés et donc souvent présents. Les éducateurs établissent avec les parents et l'enfant, et parfois l'IPE et l'enseignant, le mode de gestion et de suivi qui conviendra le mieux pour soutenir l'enfant dans son rôle d'écolier. Ils déterminent ensemble les questions pratiques de signature de documents, de test, de carnet, ... Dans tous les cas, ils sont associés ou informés de l'évolution de la scolarité de leur enfant. Les professionnels accompagnent si nécessaire les parents aux rencontres organisées par les enseignants pour évoquer la scolarité de l'enfant. Si les parents ne peuvent être présents, c'est un éducateur qui y participe.

De manière générale, au retour d'école, les éducateurs et les jeunes organisent la fin de journée en fonction des besoins et attentes de chacun. Par exemple, pour les plus âgées, ils sont plus libres dans la gestion de leur organisation des devoirs en rentrant de leur journée. Certains préfèrent s'isoler en chambre et travailler seuls, d'autres vont travailler à l'extérieur chez des amis ou encore sollicitent l'équipe pour les accompagner durant ce moment. Quel que soit le mode de fonctionnement, les devoirs sont toujours vérifiés par l'éducateur. Les plus jeunes sont, quant à eux, systématiquement accompagnés pendant ce temps.

- Les devoirs sont faits dans un lieu adapté.
- Les éducateurs s'enquière des devoirs de chaque résident.
- Les devoirs sont échelonnés en fonction des disponibilités des éducateurs et afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une aide personnelle.
- Un contact est pris avec l'enseignant pour un bon suivi de l'élève.

### Rupture et absence scolaires

Les jeunes en rupture scolaire sont accompagnés dans l'élaboration d'un nouveau projet personnel. Des activités propres à leur permettre de reprendre un rythme de journée régulier, en profitant des compétences et des disponibilités présentes dans les institutions et les structures sociales genevoises, sont proposées.

L'aboutissement d'un projet personnel, qu'il soit un retour à l'école, un stage de découverte ou le début d'un apprentissage professionnel, dépend en grande partie de l'intérêt et de la motivation du jeune concerné. Dès lors, les éducateurs portent une attention particulière à l'investissement personnel de ce dernier. Ils l'accompagnent dans les réflexions qui l'aideront à s'engager et à poursuivre son but, à éviter les écueils et à demander de l'aide lorsque cela sera nécessaire.

Lorsque des jeunes ne sont pas scolarisés, en décrochage scolaire, le programme journalier est généralement discuté et négocié à l'entrée selon le projet d'avenir et les besoins. Les éducateurs veillent à ce que le jeune garde un rythme de vie sain et actif malgré sa rupture temporaire. Pour cette raison, il est demandé au jeune de se lever à huit heures tous les matins. Le résident peut être accompagné dans ses recherches de stage ou d'école par l'éducateur de permanence. Ce dernier va également orienter le jeune vers les différentes structures qui seront plus à même de répondre à ses besoins (OFCP, tremplin jeune...)

Il se peut qu'un jeune scolarisé refuse de se rendre à l'école un matin. L'éducateur prend alors le temps d'en comprendre la raison. Si ce moment de régulation ne suffit pas pour motiver le jeune, l'équipe informe les parents et ensemble, ils se coordonnent quant à la suite. Pour les plus petits, l'éducateur ou le parent contacte l'école. Dans le cas d'une absence pour maladie, l'éducateur et le parent envisagent une visite chez le médecin ou les traitements que l'éducateur pourra donner.

Lorsque c'est une absence pour d'autres motifs, l'éducateur veille à ce que le jeune soit debout pour 8 heures au plus tard. Ensemble, ils organisent la matinée ou la journée au foyer. Plusieurs pistes sont possibles selon la situation du jeune : l'éducateur travaillera avec lui sur la raison de sa « non envie » d'aller à l'école, sur l'état de sa chambre si celle-ci nécessite rangement, sur d'éventuelles recherches de stages ou élaboration de CV ou prise de rendez-vous. Si l'employée de maison est en accord et qu'elle en a besoin, le jeune peut également l'aider dans les tâches ménagères. L'éducateur veillera également à privilégier un moment d'échanges avec le jeune, soit à travers une activité, soit tranquillement au foyer. Le parent peut également participer à l'organisation de la journée du jeune dans la mesure où son emploi du temps le permet.

#### Activités sportives, artistiques, culturelles et de loisirs

L'Etape encourage, en premier lieu, l'enfant et l'adolescent à poursuivre une activité déjà existante avant le placement et qui devient alors un point d'ancrage et de continuité dans son milieu naturel. Si tel n'est pas le cas, les enfants peuvent, avec l'accord des parents, commencer une ou plusieurs activités extérieures selon leurs intérêts.

Le financement d'une activité régulière est généralement assuré par les parents ou par l'institution. L'enfant est accompagné par ses parents ou un éducateur, en fonction de la situation.

Sur les temps du mercredi et du weekend, les éducateurs proposent des activités aux jeunes. Pour cela, l'équipe est attentive aux envies, aux besoins et à l'âge des jeunes. En effet, si le groupe accueilli se situe dans la même tranche d'âge, alors une activité de groupe peut être organisée. Toutefois, si la différence d'âge des jeunes est trop importante, l'équipe éducative pense à une alternative afin de veiller à respecter que l'activité proposée corresponde bien à tout le monde.

Des lors, le groupe peut être séparé en deux afin de proposer une sortie adaptée à chacun. Ce processus de réflexion a lieu en équipe en tenant compte de l'avis des jeunes et des situations familiales pour ne pas mettre en échec le parent.

### Sorties

Dès le début du placement, les autorisations de sorties de l'enfant et de l'adolescent sont abordées durant l'entretien d'admission. Celles-ci font l'objet d'un accord entre les parents ou le répondant légal, le service placeur et le foyer.

Il est particulièrement important que la demande de sortie soit faite dans un délai qui permette de l'organiser.

La journée comme le soir, les critères pour autoriser et définir les sorties sont :

- La loi
- La demande du jeune
- L'accord du représentant légal
- Le degré d'autonomie et son âge
- La confiance qui lui est accordée

Afin de préparer une sortie autorisée, l'équipe éducative aborde avec le jeune son projet en définissant ensemble :

- Le projet et les personnes associées
- L'horaire
- Le moyen de transport
- Le budget

### Invitations

Les résidents ont la possibilité d'inviter au foyer des copains, voisins et des proches, pour jouer, partager une activité ou un repas. Afin de pouvoir l'organiser au mieux, ces visites s'anticipent avec l'éducateur. Il n'est néanmoins pas autorisé à une personne extérieure de dormir au foyer.

### Gestion financière

En philosophie, « *L'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite. L'autonomie est synonyme de liberté, elle se caractérise par la capacité à choisir de son propre chef sans se laisser dominer par certaines tendances naturelles ou collectives, ni se laisser dominer de façon servile par une autorité extérieure.* »



La gestion financière fait partie de l'accompagnement que nous proposons à l'Etape. En effet, la gestion de l'argent est une question récurrente et commune à presque tous les enfants et jeunes accueillis à l'Etape. Elle permet surtout d'aborder avec eux les notions de responsabilité, de choix éclairés, de décisions rationnelles (nécessité, besoins, manques) en opposition aux décisions émotionnelles (les choix d'achats, nombre de sorties, dépense, argent de poche).

Chaque jeune dispose d'une gestion individuelle qui permet de combler les besoins du quotidien tels que les transports, les vêtements, les soins personnels, les loisirs, le matériel scolaire... Chaque besoin est évalué avec le jeune, sa famille et l'éducateur afin de décider de la nécessité, ou non, de procéder à l'achat.

Les éducateurs gèrent l'ensemble de la gestion avec les familles et les jeunes en mettant un réel accent sur le besoin. Cependant, une partie de la gestion des jeunes est consacrée à l'argent de poche, en fonction de l'âge, qui pourra, quant à lui, répondre à la partie « envie » plus facilement.

## 2.4 DEROULEMENT D'UNE JOURNEE SCOLAIRE

L'équipe éducative est très attentive à la place de chaque individu au sein du groupe et porte une attention soutenue sur la cohabitation des grands et des petits accueillis à l'Etape. Pour cela, ils organisent la journée en fonction des besoins des jeunes en veillant à s'adapter à leur rythme ainsi qu'à leur développement.

Une grande majorité des jeunes accueillis à l'Etape sont scolarisés. Les journées de la semaine sont donc ajustées aux horaires scolaires.

### Le réveil, le lever, le petit déjeuner et le départ à l'école

L'éducateur qui a fait la veille à l'Etape s'occupe de réveiller les enfants et les adolescents. Certains peuvent se réveiller seuls selon leurs capacités ou habitudes. Les horaires du lever sont discutés avec le jeune à l'avance, ceci permet de respecter le rythme de chacun.

Le petit déjeuner est préparé par les éducateurs afin que chaque enfant puisse manger en corrélation avec son rythme scolaire et en fonction de son heure de départ. Ce temps partagé est souvent un moment d'échange permettant, au besoin, de parler des événements de la soirée et de la nuit. C'est également le moment de rappeler les programmes de la journée de chacun. Chaque jeune débarrasse sa place et va se brosser les dents.

Les enfants s'habillent seuls ou avec l'aide des éducateurs qui ne choisissent pas les habits pour les enfants, mais qui font des suggestions en fonction d'habits qui ne seraient pas appropriés. Pour les plus petits, ils les aident à choisir leurs vêtements en fonction du temps qu'il fait et de leurs désirs. L'éducateur s'assure, surtout auprès des plus petits, qu'ils arrivent à mettre leurs habits, prennent leurs affaires scolaires et celles utiles à leur journée. Chacun aère sa chambre et fait son lit. L'éducateur aide et encourage ceux qui en ont besoin.

Lorsque le jeune s'en va l'éducateur lui donne sa cantine, sa collation, si besoin, et l'accompagne vers le transporteur qui vient chercher les plus jeunes devant le foyer. Les plus grands peuvent prendre les transports publics.

#### La matinée

L'éducateur qui a fait la veille est relayé par son collègue à 9 heures et une coordination est faite.

Entre 8 heures et 12 heures, les résidents sont à l'école. Ainsi, l'éducateur de permanence dispose de temps pour traiter les situations administratives courantes. Mettre à jour les informations, traiter les mails et téléphones en suspens, participer à une réunion ou entretien planifié, faire des achats pour le foyer, accompagner un enfant à un rendez-vous (médical ou autre), prendre soin d'un enfant malade resté au foyer.

Le jeudi matin, les éducateurs et la directrice adjointe se réunissent durant trois heures, pour le colloque auquel se joint la directrice une fois par mois.

#### Le repas de midi

Rarement, des enfants rentrent pour la pause de midi. Toutefois, selon les périodes, certains peuvent revenir manger au foyer l'Etape.

Avant le repas, un moment libre permet aux enfants de se reposer, se distraire en jouant seul, à plusieurs entre enfants ou avec l'éducateur. Le repas, préparé par le cuisinier et son équipe, est prêt à midi. Les enfants mangent ensemble avec l'éducateur et l'employée de maison.

Les enfants rejoignent l'école en fonction des horaires prévus.

#### L'après-midi

Entre 13 heures et 16 heures, c'est un temps administratif identique à celui du matin. Un deuxième éducateur rejoint le foyer à 16 heures.

#### La fin de journée

De 16h à 22h30, les éducateurs sont à deux sur le groupe. Au retour de l'école, les éducateurs accueillent les jeunes et prennent un moment de discussion autour du goûter. Ceci permet à chacun d'organiser la fin de journée (devoirs, douches...).

Il est demandé aux jeunes de faire leurs devoirs à la suite du goûter et les éducateurs accompagnent ceux qui en ont besoin. Une fois les devoirs terminés, chaque jeune peut disposer de son temps libre en accord avec l'éducateur et ce jusqu'au moment du repas. Si le jeune n'a pas fait les tâches dévolues à la vie collective (linge sale – rangement ...) ou à sa situation personnelle, un temps sera pris avec lui pour qu'il puisse finir ce qui lui a été demandé. Dans ce sens, l'éducateur travaille avec le jeune son autonomie, son engagement et sa responsabilité.

Chaque jeune participe à une tâche : mettre la table, débarrasser, passer le balai, ... Le repas est un moment important où l'éducateur privilégie l'échange avec le groupe. Avec les jeunes, un éducateur va chercher le repas préparé par le cuisinier.

Après le repas, un éducateur accompagne les jeunes dans le rangement et le deuxième reste disponible pour les demandes individuelles. S'il reste du temps avant d'aller au lit, le jeune peut, soit jouer de façon autonome, soit participer à un moment de groupe. Nous proposons diverses activités selon les soirs : une discussion collective, regarder un film tous ensemble, faire un jeu de société, jouer dehors, aider le jeune à s'organiser pour sa journée du lendemain si besoin.... Après le repas, les soirées sont des moments importants et privilégiés avec les jeunes. Loin du stress des devoirs, douches, organisations diverses et variées, les éducateurs peuvent alors prendre plus facilement des moments individuels avec le jeune. Les jeunes sont également demandeurs de ces instants et en profitent pour se livrer. Les éducateurs sont attentifs aux heures du coucher des jeunes et les accompagnent dans ce moment.

Le coucher est déterminé en fonction des besoins, des rythmes et rituels de chaque enfant. Les adultes participent à ces moments, souvent en fonction de l'âge des enfants et de leurs besoins spécifiques (les plus jeunes ont tendance à apprécier la présence des adultes au coucher). Les parents peuvent parfois jouer un rôle au moment du coucher. Les enfants et adolescents ne se couchent pas aux mêmes heures mais chacun doit faire régner plus de calme dans la maison. Des petits rituels individuels sont mis en place, selon les besoins et désirs des résidents (histoires, moment de discussion, chansons...).

### La nuit

Dès 22 heures, un éducateur reste seul de service durant la nuit. Il dispose d'une chambre de veille à proximité des chambres des enfants. Avant de dormir ou durant la nuit, il est attentif aux besoins des enfants (angoisses, cauchemars, maux divers, énurésie...).

L'éducateur de permanence peut également être sollicité pour un placement urgent demandé par l'UMUS. L'accueil se fait immédiatement s'il y a une place disponible.

## 2.5 DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE CONGE

A Genève, pour les enfants de 5 à 15 ans, le mercredi après-midi est congé de même que le samedi et dimanche.

L'éducateur qui a fait la veille accompagne les enfants pour leur réveil, le petit déjeuner, l'habillement, puis ensuite pour les activités libres de chacun. Le rythme du réveil, du petit déjeuner, peut être différent pour chaque enfant en fonction de ses besoins de sommeil, de ses préférences ou de ses activités.

En général, l'équipe éducative consacre une partie du mercredi aux rangements des chambres de chaque enfant en collaboration avec l'employée de maison. Celle-ci s'occupe également de faire la lessive des plus jeunes et accompagne les plus grands dans la réalisation de ces tâches.

La matinée et l'après-midi sont organisés en fonction des programmes ou de souhaits particuliers de chaque enfant. Par exemple, des devoirs, des rendez-vous (médicaux, thérapeutiques, autres), des activités sportives ou culturelles extérieures, des jeux, des bricolages, des sorties, des visites des parents...

L'Etape étant un foyer d'urgence, il n'est pas toujours possible d'anticiper et organiser des activités. L'équipe tente toujours de faire en sorte que le jeune ait accès à des activités qui s'apparentent le plus à sa réalité. Les éducateurs vont également accompagner les jeunes à trouver eux-mêmes des activités et des ressources qui leur sont accessibles sans trop de difficultés. (maisons de quartier, activités en proximité...). Suivant la constitution du groupe et les enfants présents, le mercredi après-midi et les week-ends, des activités extérieures sont élaborées par les éducateurs en collaboration avec les enfants concernés.

L'équipe éducative profite des jours de congé pour faire les courses alimentaires et s'occuper des achats selon les besoins de chaque jeune.

Le week-end, les repas de midi et du soir sont préparés par les éducateurs et avec les jeunes selon leur intérêt. La soirée et le coucher ne diffèrent pas d'une journée scolaire type. Néanmoins, après évaluation de l'éducateur des besoins de chaque jeune et de la dynamique de groupe, les heures du coucher peuvent être décalées.

Afin de préparer les jours de congé, les éducateurs vont tout d'abord se tourner vers la famille du jeune et le résident. Le jeune peut être amené à retourner à son domicile familial pendant une journée ou plus. Les sorties sont alors préparées au préalable avec la famille et l'enfant, selon les besoins de chacun. L'éducateur de permanence reste constamment disponible par le biais d'un filet téléphonique. De plus, si la visite se déroule mal, le jeune peut revenir au foyer à tout moment.

Aussi, les proches peuvent venir au foyer ou participer à une activité avec le reste du groupe. En effet, nous favorisons le plus possible la présence des parents et des proches au sein du foyer de l'Etape. Ces rencontres sont riches pour le soutien à la parentalité que l'équipe éducative offre aux familles. Elles permettent également d'accompagner les familles dans un lieu « neutre ».

### 3. SANTE ET VIE SEXUELLE

#### 3.1 SOINS ET HYGIENE DE VIE

L'institution veille à conserver un climat sécurisant en favorisant un équilibre physique et psychologique pour chaque enfant. Pour cela, l'équipe éducative est attentive au développement de chaque jeune en veillant à respecter leur bien-être, leur intimité et leur sécurité. Pour cela, ils sollicitent les personnes compétentes (IPE) pour répondre aux besoins de l'enfant et s'assurent qu'ils soient orientés et suivis dans les structures adaptées à leur âge telles que pédiatre, consultation ado, OMP, Malatavie.

Lors de l'admission, la santé de l'enfant est abordée et consignée sous forme d'items dans son dossier numérique. Les résidents conservent leur médecin traitant durant le placement mais, si nécessaire, l'équipe éducative se charge de faire appel à des professionnels de la santé.

Les suivis réguliers ou planifiés sont assurés auprès des acteurs de santé compétents par les parents lorsqu'ils en ont la possibilité et les éducateurs lorsque la situation le demande. Les éducateurs, parfois les parents lorsque la situation le permet, accompagnent les enfants qui doivent poursuivre un traitement thérapeutique dans le cadre de cabinets privés ou d'antennes de l'Office médico-pédagogique (OMP). L'indication du traitement, la fréquence, la poursuite sont déterminées par le thérapeute ou le répondant thérapeutique de l'OMP.

Les éducateurs sont responsables de la pharmacie du foyer. Ils connaissent les consignes et les directives du Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), les affichent dans l'armoire pharmacie et sont garants de leur application. La pharmacie est dans le bureau des éducateurs, fermée à clef et uniquement accessible par ceux-ci.

Les éducateurs bénéficient d'une formation interne « premiers secours » pour les situations d'urgences et habituelles qu'ils peuvent rencontrer. Toutes les démarches urgentes de soin (visites médicales, urgences hospitalières) sont gérées par les éducateurs de service présents au moment de l'évènement. Ils consultent systématiquement le représentant légal avant de donner un médicament hors liste du SSEJ, sauf en cas d'urgence où c'est le médecin de garde qui est appelé. Dans tous les cas, ils prennent soin d'avertir sans délai les parents pour les informer de la situation et des mesures urgentes prises et prévues à court terme.

- En cas d'urgence, l'équipe fait appel : au 144, au Service Santé de la Jeunesse, à SOS Médecins ou Genève Médecins.
- Les parents et le médecin traitant de l'enfant sont appelés en priorité.
- En cas de maladie ou d'accident d'un enfant, les parents et le service placeur en sont informés.
- Le nom des médecins du résident, de son assurance maladie et son numéro d'assuré sont informatisés.
- Les allergies ou maladies chroniques d'un résident sont informatisées.

## Hygiène de vie

L'équipe de l'Etape est attentive à l'hygiène des résidents car elle fait partie intégrante du « prendre soin de soi » tant pour le bien-être personnel que pour l'image que nous renvoyons aux autres. Si l'hygiène attendue est une combinaison d'actes visant à maintenir le corps, l'esprit et les lieux en bonne santé, l'équipe éducative reste attentive aux enfants et adolescents en difficulté dans ce domaine.

En effet, le manque d'hygiène peut aussi révéler une difficulté personnelle, une éducation différente, un abandon de son être. Par exemple, lorsque l'on observe un jeune qui a de la difficulté à prendre soin de lui, on peut se questionner sur son mal-être. On a aussi certains enfants qui ont besoin de garder l'odeur de la famille et donc ne souhaitent pas se laver. Il est important de comprendre le fonctionnement du jeune afin de l'encourager et l'accompagner dans ces moments difficiles.

## Soin personnel

Une attention particulière est portée à l'accompagnement et l'autonomisation des actions quotidiennes, afin que les jeunes puissent acquérir une bonne hygiène de vie. Selon leur âge, leurs aptitudes et leur degré d'autonomie, les enfants et les adolescents sont capables de gérer tout ou partie des gestes quotidiens qui concernent leur hygiène corporelle : se brosser les dents, se laver les mains, se doucher, changer ses habits...

L'équipe éducative observe et accompagne chaque résident dans ces apprentissages afin qu'ils acquièrent ou maintiennent une hygiène saine, en tenant compte de leur capacité et de leur développement. Le rythme des apprentissages et des acquisitions étant personnel et individuel, l'équipe éducative accompagne les enfants et adolescents de manière différenciée. Dans ce sens, des aménagements sont prévus selon les besoins du jeune, comme par exemple pour les plus jeunes, une marche à mettre sous le lavabo, toilettes, afin qu'il puisse être confortable lors du brossage des dents et faciliter l'acquisition du geste.

Lorsque cela est possible, avec l'intention de préserver les habitudes familiales et pour autant qu'elles répondent à son bon développement, les pratiques et manières de faire concernant l'hygiène et les soins sont maintenues dans l'institution. Lorsque la situation le requiert, les éducateurs accompagnent les enfants dans le développement de nouvelles habitudes répondant à leurs besoins et travaillent activement avec les parents pour qu'ils puissent les intégrer dans le fonctionnement familial.

Nous tendons à viser :

- Que les résidents prennent une douche quotidienne et les plus jeunes soient accompagnés dans cette tâche afin d'atteindre une autonomie.
- Que le brossage des dents s'effectue après chaque repas.
- Que les habits soient changés et lavés régulièrement.

## Alimentation

L'équipe du foyer l'Etape est soucieuse du bon équilibre alimentaire des résidents. Les discussions et les interactions sont régulières afin de sensibiliser les enfants et les adolescents au rythme et à l'importance de manger sainement.

Les enfants et les familles ont la possibilité d'apporter de la nourriture et des boissons qui sont conservées dans nos armoires et gérées entre les éducateurs et les enfants. Les parents sont associés à la réflexion et souvent rassurés de savoir que les sucreries sont distribuées avec parcimonie. Ils sont également sensibilisés à comment ne pas être dans l'abondance et montrer son affection à son enfant autrement que par le sucre.

Les repas du foyer de l'Etape sont préparés en semaine par le cuisinier et son équipe, ce qui permet d'avoir un équilibre alimentaire et des quantités adaptées pour tous. Les enfants sont encouragés et soutenus par les éducateurs pour profiter de la diversité des aliments présentés. Il leur est toujours proposé de goûter à tout afin qu'ils aient accès à de nouvelles saveurs. L'accent est mis par les éducateurs sur l'accompagnement à la découverte et le plaisir. Dans cette optique, les trois repas de la journée se partagent autour d'une table entre les jeunes et les éducateurs à heures fixes. Cela permet, entre autre, de passer un moment convivial, d'apprendre ou de consolider les règles de bienséance, respecter le rythme de chacun, participer aux rangements. Sauf exception, les résidents mangent ce que le cuisinier a préparé. Celui-ci est attentif aux régimes particuliers en lien avec les allergies et la religion notamment.

A noter que lorsque le groupe affiche une différence d'âge importante entre les bénéficiaires, l'équipe adapte les temps de repas en veillant à respecter les besoins de chacun. Dès lors, les plus jeunes mangent avant afin qu'ils puissent être accompagnés individuellement et manger à leur rythme. Ils ont des couverts, verres et assiettes adaptés à leur âge.

Durant le week-end et les vacances, les jeunes et les éducateurs confectionnent les repas de concert, après avoir discuté des menus et fait les courses ensemble. Le partage, le plaisir et l'apprentissage sont au cœur de ces moments privilégiés. Il n'est pas rare qu'un résident ou un éducateur partage ses recettes de famille ou fasse découvrir des plats typiques de son pays d'origine.

Les goûters du matin sont donnés aux résidents pour leur récréation et le goûter d'après-midi est proposé au retour au foyer. Pour les repas du midi, les plus jeunes sont inscrits au parascolaire et les adolescents ne pouvant pas rentrer manger peuvent recevoir dix francs (cantine) pour leur repas à l'extérieur.

## Sommeil

A tous les âges de vie, durant le sommeil, de nombreuses fonctions s'accomplissent. La nécessité du sommeil en quantité et qualité suffisantes est particulièrement importante chez l'enfant et l'adolescent en plein développement.

Si les besoins en sommeil varient selon les individus et selon l'âge, il est nécessaire d'observer la qualité des moments d'éveil. La concentration, la disponibilité, l'humeur de l'enfant durant la journée, donneront des indications sur l'adaptation du rythme diurne.

Dans cette perspective, les éducateurs partagent leurs observations avec l'enfant et sa famille et adaptent ensemble les heures et les rituels nécessaires à l'enfant ou l'adolescent au moment du coucher. Nous savons que les jeunes accueillis sont hors de leurs habitudes et repères et que cela peut, parfois, influencer la qualité de leur sommeil et la facilité d'endormissement.

L'équipe éducative est attentive à l'accompagnement au coucher qu'elle propose aux résidents. Dès lors, un accompagnement individualisé est mis en place, pour chaque résident, dans le moment du coucher. Les plus petits sont accompagnés par un rituel de leur choix comme une histoire, une chanson afin d'apaiser les angoisses, survenant particulièrement à la tombée du jour et permettant, aux enfants tout comme aux adolescents, de se sécuriser pour entamer la nuit.

Concernant les plus grands, ils profitent d'un temps pour eux et s'occupent comme ils le souhaitent : passer du temps avec ceux de leur âge, rester en chambre, jouer à un jeu. L'heure du coucher est définie avec le jeune, sa famille et le foyer. Le jeune est responsable de veiller à respecter l'heure prévue. L'éducateur reste disponible pour un temps d'échange avec le jeune et s'adapte à ses besoins. Si le résident ne souhaite pas être accompagné dans ce moment, l'éducateur passera lui souhaiter bonne nuit dans sa chambre.

La nuit, l'éducateur de permanence reste en tout temps disponible, ce qui contribue à rassurer grandement enfants et adolescents.

### 3.2 VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

*« La santé sexuelle fait partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. C'est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en relation avec la sexualité, et non pas simplement l'absence de maladies, de dysfonctionnements ou d'infirmités. La santé sexuelle requiert une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans contrainte, discrimination et violence. Pour atteindre et maintenir un bon état de santé sexuelle, les droits sexuels de tous les individus doivent être respectés et protégés. »<sup>12</sup>*

La Fondation Officielle de la Jeunesse considère l'éducation et l'accompagnement à la vie sexuelle et affective<sup>13</sup> comme partie intégrante de sa mission. Dans cette perspective, les éducateurs sont ouverts et disponibles à répondre aux questions des jeunes sur les questions relatives à la sexualité, sans l'anticiper. Pour ce faire, ils suivent la formation FOJ « Ecoute et accompagnement à la vie affective et sexuelle des jeunes ».

---

<sup>12</sup> Définition de la santé sexuelle, Organisation Mondiale de la Santé

<sup>13</sup> Annexe 14 « Concepts globaux FOJ - Vie affective et sexuelle »



Les éducateurs offrent disponibilité et espace d'écoute au jeune de manière individualisée qui prend en compte sa personnalité, ses valeurs, sa culture d'origine et ses croyances. Si nécessaire, ils orientent le jeune par la suite vers les organismes spécialisés (planning familial, groupe accompagnement à la vie affective et sexuelle de la FOJ, SSJ ...).

Ainsi, l'équipe favorise un environnement qui permet au mineur de devenir acteur de son développement. Au quotidien, les éducateurs mettent l'accent sur la conscientisation et la considération de soi et d'autrui, de la valeur de chacun et de la préservation de l'espace personnel. L'intimité est considérée comme un espace nécessaire pour se sentir en sécurité dans son corps et son esprit. Le regard et le comportement respectueux des adultes envers le mineur et son entourage, lui permettent de se construire une image positive de soi.

Dans son accompagnement, l'éducateur adopte une posture bienveillante et accueillante afin d'apporter au jeune une attention particulière, une écoute attentive et une observation fine aux différents discours, attitudes pouvant indiquer une difficulté ou un besoin spécifique. De plus, nous sommes attentifs à différencier les jeux de découverte entre les plus jeunes et les signaux pouvant relever d'un comportement déplacé ou menaçant envers un autre jeune. Au sein du foyer, nous disposons d'ouvrages adaptés à l'âge de jeunes accueillis à l'Etape. Pour les plus jeunes des revues imagées et les plus grands, des livres traitant des sujets abordables pour un adolescent. Ils sont de bons outils de communication et facilitent la discussion entre jeunes et éducateurs.

Dans leur action quotidienne, ils sensibilisent les enfants et les adolescents à préserver leur intimité, et respecter leur sphère personnelle. Les éducateurs portent une attention particulière à ces moments et accompagnent les enfants afin que cela se fasse de manière saine. De même, les soins sont réalisés de façon à respecter l'enfant et son évolution, en étant attentif à ne pas le brusquer. Par exemple, adultes comme enfants frappent toujours à la porte avant d'entrer dans une chambre.

L'architecture du foyer permet d'offrir à chacun sa propre intimité par une chambre individuelle, différentes salle-de-bains, toilettes et douches.

## V. MODALITES DE L'INTERVENTION EDUCATIVE

### 1. ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Le Foyer de l'Etape vise en premier lieu l'individualisation des demandes et des réponses proposées dans l'accompagnement des jeunes et de leur famille. En effet, chaque situation étant unique et le temps de placement très court, nous privilégions des placements « sur mesure ». La notion de groupe est utilisée à des fins de développements individuels et n'est pas un objectif en soi dans notre accompagnement éducatif. Pour cela, chaque situation demande une approche et une analyse unique qui nous permet d'adapter nos modes d'actions et de privilégier certaines approches.

Il est vrai que nos fondements et nos valeurs sont régis par des approches dites « douces » et « responsabilisantes », à contrario de méthodes comportementalistes qui peuvent « éduquer » afin de répondre à ce qui est attendu mais permettent peu la prise de conscience individuelle comme acteur de sa vie.

Nous nous inscrivons pleinement dans les valeurs de la FOJ, ses références éthiques, ses actions éducatives, le soutien famille/parent et la pratique éducative réflexive.

- L'assurance de la sécurité physique et psychique des enfants/adolescents/es et un soutien aux parents.
- Le maintien et le développement des liens avec le réseau naturel de l'enfant/adolescent/e.
- Le développement de l'enfant/adolescent/e et le renforcement de son autonomie et de son indépendance.
- L'élaboration, l'adaptation et l'évaluation en continu des objectifs de placement avec le bénéficiaire, sa famille et les services placeurs.
- La gestion des demandes d'admission.
- L'accompagnement éducatif spécialisé de l'enfant, de l'adolescent en lien avec sa famille en milieu résidentiel ou en ambulatoire.
- La participation aux séances des réseaux d'intervention et selon les besoins à d'autres réseaux.
- L'apport de compétences spécifiques à l'analyse de situations demandées par le réseau.

## 1.1 MODALITE D'ACCOMPAGNEMENT

Si le but et les objectifs du séjour sont particuliers à chaque situation, celle-ci présente comme point commun avec les autres situations les éléments suivants : favoriser le développement de l'enfant ou l'adolescent et soutenir le rétablissement d'une situation permettant au résident de retourner, si possible, dans son milieu naturel. Lorsque ce n'est pas encore le moment, nous travaillons de concert avec la famille, le jeune et le réseau à trouver l'alternative la plus adéquate au terme du placement au foyer l'Etape.

Pour ce faire, l'équipe éducative ainsi que l'équipe formée du personnel de soutien sont attentives à offrir un cadre sécurisant permettant de soutenir tant le développement harmonieux et les apprentissages des résidents, que de travailler au rétablissement des ressources et des responsabilités.

L'accompagnement du jeune et de sa famille tout au long du placement est orienté de manière à répondre aux besoins spécifiques de soutien éducatif et sont donc individualisés. Cela sous-entend que différents accompagnements peuvent exister au sein du groupe.

L'accent est mis sur la continuité avec les valeurs et les rituels du milieu naturel, en visant une réintégration le plus rapidement possible, tout en ayant pris le temps nécessaire à l'accompagnement. Dès lors, il s'agit d'assurer un accompagnement du résident dans tous les moments de sa vie au sein de l'Etape et à l'extérieur, de manière subsidiaire aux parents et si possible en collaboration avec eux.

Les résidents sont accompagnés dans tous les actes de la vie quotidienne qui offrent de multiples possibilités d'entreprendre un travail éducatif individuel et de groupe. C'est l'occasion de réaliser différents apprentissages, avec les inévitables erreurs qui y sont liées, de comprendre le respect des autres et de soi-même, de supporter un cadre, un rythme de vie avec des limites posées clairement.

L'équipe éducative est attentive au niveau d'autonomie de chaque jeune par rapport à sa gestion du programme de la semaine, de son rythme de sommeil, de son hygiène et de son alimentation, de son rapport aux médias... Elle travaille, le cas échéant, à une conscientisation progressive de ces aspects.

Au quotidien, les éducateurs établissent un climat de confiance et favorisent les moments de discussion. Les difficultés rencontrées et les émotions vécues liées au contexte de l'accueil d'urgence sont exprimées. Ces échanges visent à susciter des prises de conscience et une confrontation avec la réalité. Ils visent à donner un sens au placement et à réfléchir ensemble à de nouvelles perspectives. Régulièrement, un groupe de discussion rassemblant tous les résidents et deux éducateurs permet de réguler la vie en groupe, cela peut permettre à chacun de faire part de ses souhaits et de ses difficultés, d'organiser des événements, construire des projets, discuter de la vie en groupe...

L'équipe éducative est très attentive à la place de chaque individu au sein du groupe et porte une attention soutenue sur la cohabitation des grands et des petits accueillis au foyer de l'Etape. La grande diversité des âges accueillis oblige une diversité de prise en charge en fonction de l'autonomie et des besoins de chacun.

Chaque groupe étant différent, l'équipe a acquis une large palette d'outils permettant de répondre aux besoins de tout âge. Certaines formations comme, la discipline positive, ont permis de développer des prises en charge différenciées et adaptées tant au développement de l'enfant qu'à celui de l'adolescent. Pratiquement, sur le quotidien, l'équipe prend en charge de manière différenciée les grands et les petits afin de répondre aux besoins de chacun.

Par exemple, il n'est pas rare que les plus jeunes se douchent et mangent avant les plus grands afin garantir une heure de coucher adéquate. La mixité d'âge est vécue de manière très positive à l'Etape et permet souvent à chacun de montrer des compétences insoupçonnées. Fréquemment, des grands jouent avec les plus jeunes ou leurs lisent une histoire, parfois des plus jeunes font remarquer aux adolescents qu'ils ne sont pas très polis... Ces interactions se vivent peu différemment d'une famille et permettent un quotidien diversifié dont chacun profite.

## 1.2 PROJET EDUCATIF INDIVIDUALISE

En partant des objectifs proposés lors de chaque entretien d'admission, nous mettons en place un échange avec le jeune et sa famille afin d'établir et élaborer ensemble un projet éducatif individuel. A cet effet, nous mettons en avant une co-construction qui favorise et permet au jeune d'être acteur et réalisateur de son propre projet. Ainsi, notre place tend à être dans une approche d'accompagnement, dans le « faire avec » et non pas à la « place de », afin de remettre l'enfant au centre de la situation.

Le projet éducatif individuel sous-tend le placement et permet à chacun, éducateurs, famille et jeune d'avoir ensemble un projet commun défini.

Le contenu de ce projet doit mettre en exergue les besoins, le positionnement, les attentes, les ressources et compétences, en rejoignant l'enfant là où il se trouve, afin que le projet puisse être le plus adapté possible et réalisable. Afin que celui-ci puisse être objectif, il vient s'appuyer sur la compréhension de la situation et de la problématique rencontrées à la fois par le jeune et les parents.

En fonction de chaque situation, nous sommes amenés à proposer des rencontres régulières au jeune et sa famille afin d'évaluer la progression du jeune dans son projet et de lui éviter de se mettre dans une situation d'échec. Son projet doit lui apporter une solution tant sur les aspects de confort, de sécurité et de bien-être. Pour cela, nous sommes attentifs à ce que les objectifs soient réalisables sur du court terme afin qu'ils puissent être atteignables par le jeune et sa famille. Le but étant que chacun puisse reprendre confiance en soi et faire avancer la situation.

Au regard de notre mission d'urgence, les objectifs sont susceptibles d'évoluer tout au long du placement. Pour cela nous veillons à ce qu'ils soient :

- Spécifique : Simple et clair
- Mesurable : Quantifiable
- Atteignable : Ressources et ambitions
- Réalisable : Pour le jeune et sa famille
- Dans la temporalité : mission d'urgence

Enfin, la mise en œuvre d'un projet éducatif individuel favorisera la valorisation à la fois du jeune et de la famille et peut permettre une ouverture aux changements possibles.

Afin de rendre visible de manière permanente le suivi du projet, chaque observation ou entretien en lien avec celui-ci est identifié dans le dossier du jeune sous suivi de placement

### 1.3 POSTURE EDUCATIVE

Etre éducateur implique la capacité de développer et entretenir des aptitudes et compétences personnelles, sociales, professionnelles et méthodologiques, imbriquées les unes dans les autres.

Si les aptitudes personnelles représentent la capacité de traiter avec soi-même, d'être en adéquation avec ses valeurs et de s'autogérer, les compétences sociales font référence à la capacité de traiter avec les autres, de les considérer avec bienveillance et de savoir communiquer. Les aptitudes professionnelles font référence à la connaissance (savoir) et aux capacités à la mettre en œuvre (savoir-faire), alors que les compétences méthodologiques font appel à la maîtrise et l'application de différentes techniques et méthodologies et à la capacité de les appliquer avec discernement aux situations, tout en évaluant sa propre action.

Faire coexister ces facettes au sein d'un même individu, le professionnel éducateur, est un exercice complexe qui demande à chacun d'entretenir « son propre outil », de s'entretenir soi-même. Pour mener à bien sa mission et garantir les valeurs sur lesquelles elle s'appuie, l'institution s'intéresse particulièrement aux aptitudes personnelles des collaborateurs (savoir-être), car elles ont une place prépondérante dans la construction de l'individu et orientent la manière dont ils interviendront auprès des enfants, des familles, de leurs collègues et des membres du réseau. Il est donc nécessaire, dès l'engagement, qu'un intérêt développé existe entre les valeurs institutionnelles et les valeurs personnelles.

Par exemple, au sein de l'Etape, un intérêt particulier est porté au soutien à la parentalité car nous veillons à ce que les parents puissent être présents tout au long du placement afin de les accompagner et de les soutenir. Dans ce sens, nous ne voulons pas nous substituer aux parents mais travailler avec eux.

#### 1.4 RÔLE DU BINÔME DE REFERENCE

Le système de référence utilisé à l'Etape fonctionne sur la base d'une référence partagée, ayant pour objectif de fluidifier le suivi de l'accompagnement éducatif.

Chaque situation bénéficie de deux éducateurs qui représenteront l'institution et seront le fil rouge de la situation dans les rencontres et lors des contacts avec le réseau. Chaque éducateur dispose d'heures flottantes afin de pouvoir planifier ces entretiens dans les meilleures conditions.

Le binôme de référence est garant que la situation de l'enfant avance dans le sens des objectifs définis. Il s'assure que le dossier du résident soit correctement tenu, que les rencontres avec la famille et le réseau soient régulières. Il symbolise et exerce également le rôle de canal de communication privilégié mais non exclusif.

Chaque membre de l'équipe éducative est co-responsable du suivi de l'évolution de la situation d'un résident et se coordonne en temps réel au travers des observations écrites. Il est essentiel que la famille et le jeune puissent se sentir en confiance, écouté et respecté et qu'ils puissent faire confiance à tous les membres de l'équipe. Chaque éducateur est dès lors attentif à la qualité du lien que la famille et le jeune entretiennent avec lui. Ainsi, les membres de l'équipe exercent pleinement leur rôle d'éducateur à tous moments et interviennent en pleine responsabilité auprès de tous les enfants, des parents ou partenaires.

Les objectifs sont :

- D'encourager une responsabilité entière de tous les éducateurs auprès de tous les enfants et leur famille.
- D'éviter l'exclusivité des relations avec l'enfant (enfermement du lien), mais aussi avec la famille. Nous souhaitons que l'investissement relationnel avec le résident et la disponibilité envers la famille soit présent chez chaque professionnel.
- De permettre aux résidents, parents ou partenaires d'avoir des éducateurs prêts en tout temps à répondre ou réfléchir lorsqu'une situation l'impose et non lorsque le binôme référent sera présent.
- D'éviter que les éducateurs renvoient à un collègue référent le traitement d'un sujet, d'un problème ou d'une réponse qui pourrait être traitée sur le moment.

## 1.5 RÔLE DE L'EDUCATEUR DE PERMANENCE

Si l'institution distingue les rôles d'éducateur « référent » et d'éducateur de « permanence », l'expression de ces rôles s'imbrique l'une dans l'autre.

Lors de son service, l'éducateur est responsable, comme ses collègues présents, de l'accompagnement des enfants dont il a la charge. Il agit, réagit, interagit avec les personnes présentes en fonction des événements planifiés ou imprévus. Il est en charge de la gestion et de l'organisation du quotidien des enfants. Son outil principal est le lien relationnel qu'il construit et entretient avec chaque enfant et chaque membre de sa famille. Cela demande parfois du temps pour favoriser un approvisionnement de part et d'autre et permettre une relation chaleureuse et confiante où l'action éducative s'exercera.

Ainsi, l'équipe éducative met un accent fort sur sa disponibilité et le contact direct avec les résidents. Pour cela, l'éducateur passera le moins de temps possible dans le bureau et consignera les informations et observations lorsque les résidents sont à l'école ou couchés ou sur les temps administratifs.

L'éducateur qui prend son service assure la permanence de l'institution. Il a la responsabilité de gérer, traiter voire déléguer ce qui se passe dans l'institution durant le temps de son service. Avant d'entamer sa permanence, l'éducateur lit les observations des jeunes, l'agenda et toutes informations utiles à son travail. Il demande un complément d'information, si nécessaire, à l'éducateur qu'il relève.

L'éducateur de permanence connaît les objectifs de chaque enfant et adolescent placé, qui sont rappelés à chaque colloque, et oriente ses actions, ses observations au quotidien en fonction de ceux-ci. L'équipe éducative privilégie sa présence sur le groupe, auprès des résidents, afin d'utiliser chaque moment du quotidien pour faire avancer la situation.

Hors de la présence d'enfants, l'éducateur partage son temps de travail entre la prise en charge administrative de l'institution et sa logistique. Ce temps peut être consacré aux observations écrites des situations, coordination avec le réseau...

- Il informe régulièrement ses collègues des objectifs, des orientations propres à la situation familiale et des implications que cela représente dans l'accompagnement éducatif au quotidien.
- Il suit l'évolution du développement des résidents grâce aux observations de ses collègues.
- Il tient à jour les coordonnées et informations de tous les partenaires sur le site intranet.
- Il tient à jour et consigne toutes les étapes, actions ou réunions concernant la situation dans le document « Suivi du placement ».
- Il organise les rendez-vous en laissant des consignes précises à l'équipe.
- Il partage les informations et ses observations à ses collègues par le biais de la Plateforme informatique de l'institution.
- Il met à disposition toutes les informations nécessaires concernant chaque situation.

## 1.6 PARTICIPATION DE L'ENFANT

La Convention des droits de l'enfant dit : « *Un enfant n'est pas un individu passif. Il a le droit de s'exprimer, de donner son point de vue sur les décisions prises à son égard et de participer activement à la vie de la communauté. La convention des droits de l'enfant garantit aux enfants la liberté d'expression, le droit d'association ou encore la liberté de réunion pacifique.* »

A l'Etape, nous sommes attentifs à impliquer les enfants dans toutes les questions qui affectent leur quotidien et leur futur. Leur bien-être et leurs droits sont une priorité et occupent une place centrale dans notre accompagnement.

Un travail, toujours en développement sur ce sujet, a été mené en formant l'entier de l'équipe éducative à la discipline positive. Cela a permis aux éducateurs et au personnel de soutien de s'approprier des outils qui permettent d'être plus attentifs à rendre les jeunes responsables, réactifs et critiques dans leurs choix et leurs positionnements.

L'enfant et l'adolescent sont consultés quotidiennement dans les aspects qui affectent leur vie et les discussions ouvertes sur les sujets qui les concernent. Dès l'entretien d'accueil, il est demandé au jeune ce qu'il comprend de sa situation et qu'est-ce qu'il imagine pour la suite, quelles issues lui semblent possibles quant à la crise qu'il traverse.

Les éducateurs sont attentifs à le rendre acteur dans son placement, en lui demandant son avis, en entendant son positionnement et en relayant ses idées s'il n'y arrive pas encore. Au quotidien, les éducateurs l'accompagnent dans l'organisation de sa journée. Cela passe par le questionnement sur ses besoins, occupations et sorties. Ceci toujours afin que le jeune puisse se positionner et s'engager envers lui-même, sa famille, la société...

Des entretiens individualisés sont effectués tout au long du placement. C'est à travers ces derniers qu'éducateurs et jeunes travaillent à ajuster leurs pratiques afin d'être le plus fidèle dans les besoins des projets individualisés. Ces étapes s'effectuent dans le but que petits et grands trouvent leur place et se sentent partenaires. Cela les valorise lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils sont capables de faire les choses par eux-mêmes.

## 2. TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

### 2.1 FONDEMENT

Insoo Kim-Berg nous dit que « *former un partenariat, c'est approcher les parents, même ceux qui sont incapables de donner à leur enfant les soins les plus élémentaires, en partenaires égaux... Ceci veut dire, les informer, les consulter, solliciter leurs idées à chaque étape de la démarche, les considérer comme des forces dirigeantes et non pas comme des bénéficiaires passifs de nos services et les aider à créer l'espoir d'un avenir meilleur pour leur famille, tout en préservant leur dignité.* »



Cette citation illustre bien l'orientation du travail du foyer de l'Etape qui développe avec force, le partenariat avec les parents. Quelle que soit leur histoire ayant nécessité une mesure de placement, ils restent et resteront le milieu naturel de l'enfant.

En cohérence avec le cadre légal, les contacts de l'enfant avec sa famille, comprenant la possibilité de partager les moments de vie informels au foyer et à domicile, (tout en garantissant la sécurité de tous les enfants), sont privilégiés. Ils permettent d'échanger plus spécifiquement sur des situations vécues afin de favoriser le retour, ou le cas échéant, d'accompagner vers le nouveau projet de suite.

L'accompagnement vise à soutenir l'enfant à se construire avec les parents qui sont les siens, à s'en protéger au besoin, mais surtout à les considérer et les respecter tels qu'ils sont. C'est ainsi qu'il pourra apprendre et intégrer le respect de soi et d'autrui. L'activité se concentre donc sur les ressources de l'enfant, celles de ses parents, la dynamique familiale et le soutien parental.

Travailler à partir des ressources, c'est considérer que tout comportement adaptatif – même s'il est actuellement non adapté – est l'expression des compétences existantes à ce moment-là chez une personne, qui cherche son équilibre dans une situation donnée.

La famille est considérée comme un élément de continuité pour l'enfant. Elle existe avant le recours à une mesure de placement et sera existante après le passage de son enfant en institution. Dans cette même perspective, l'Intervenant en protection de l'enfance (IPE) est notre partenaire principal dans ce travail puisqu'il est présent également auprès du résident avant, pendant et parfois après le placement en foyer.

Afin de permettre au système familial de dépasser au plus vite la situation de crise, le travail d'accompagnement de la famille et bien entendu de l'enfant, est donc une priorité tout au long du placement. Dans une logique systémique et de soutien à la parentalité, l'équipe éducative établit un contact avec les personnes significatives autour de l'enfant dès le début du placement et accompagne chacun, enfant, adolescent et adulte, à donner du sens à la crise vécue.

Par accompagnement de la famille, nous entendons une posture des professionnels qui souhaitent former, dans la mesure du possible, un partenariat avec les parents concernés. Concevoir cet accompagnement sous cette forme, c'est approcher tous les parents en partenaires égaux, même ceux qui sont supposés inaptes à donner à leur enfant les soins les plus élémentaires.

Concrètement, nous cherchons l'information, la consultation et leurs idées à chaque étape de la démarche et privilégions leur intervention auprès de leur enfant autant que possible. Les éducateurs tendront à mettre en évidence la compétence des familles, favoriseront l'expression de chaque membre dans sa perception de la résolution possible du problème et chercheront à valoriser et renforcer les ressources et les créativité.

Le travail de famille porte sur la communication et les attentes réciproques, sur la gestion des relations et du quotidien. D'une manière générale et lorsque cela est possible, les éducateurs interviennent subsidiairement ou en remplacement des tâches que les parents sont déjà capables d'assumer. Ils restent attentifs aux problématiques de démission et d'abandon pouvant être inhérentes au placement, ou à un envahissement de l'espace institutionnel.

Lors d'entretiens, d'activités, de contacts informels ou téléphoniques, les éducateurs tentent de soutenir les parents et les personnes significatives pour l'enfant, dans la recherche de solutions et favorisent l'expression de préoccupations dès le début du placement. La famille est encouragée à participer directement ou indirectement, si elle ne peut faire autrement, aux étapes de la vie de l'enfant dans l'institution. L'objectif est de remettre les parents dans leur rôle, chaque fois que cela est possible, en tenant compte des limites, des compétences et des aspirations de chacun. En tout temps, ils sont informés des faits importants concernant leur enfant et consultés. Les éducateurs mettent ainsi l'accent sur les ressources, aussi petites soient-elles et accompagnent chaque acteur à donner du sens à la crise vécue.

Dans cette volonté exprimée de maintenir un lien de collaboration fort, le foyer de l'Etape reste prêt à travailler avec le parent même en cas de suspension totale d'un droit de visite ou de relations personnelles avec l'enfant. Dans les cas exceptionnels où il y a interdiction de contact, le parent est reçu en entretien par l'équipe éducative et régulièrement informé des démarches en cours.

## 2.2 PRINCIPES D'ACTION ET POSTURE

Les éducateurs utilisent des outils se centrant avant tout sur le savoir-être : la considération, la transparence et le non-jugement envers les parents ainsi qu'une attitude chaleureuse et encourageante, sont nos référentiels-clés pour créer un climat de confiance et de changement. Pour ce faire, il nous est indispensable de pouvoir :

- Créer une affiliation pour restaurer l'écoute et la communication avec la famille.
- Nous définir comme partenaire tiers, différencié d'une autorité décisionnelle du placement, avec une mission spécifique et limitée dans le temps.
- Ouvrir l'espace de décision et d'autorité aux parents pour tout ce qui concerne le quotidien des enfants, en fonction de leurs compétences, afin qu'un climat de confiance et de coopération puisse s'instaurer.
- Adopter une attitude humble dans l'expression de nos limites et difficultés institutionnelles.
- Définir les étapes qui rendront possible le retour à la maison afin de solliciter les compétences et la mobilisation active des parents.
- Soutenir activement chacun, dans la réflexion et la mise en œuvre des objectifs et de rendre cette démarche visible pour l'enfant.
- Revaloriser l'image parentale et encourager les réussites pour amener le changement qui permettra de dépasser la situation ayant mené au placement.

Chaque étape du placement est soulignée explicitement afin de soutenir l'évolution de la relation parent-enfant et afin que les parents puissent garder ou retrouver progressivement leur rôle auprès de l'enfant. Pour ce faire, les éducateurs :

- Maintiennent la famille mobilisée, afin d'éviter la rupture du lien malgré la crise et le placement.
- Sont soucieux du regard qu'ils portent sur la situation et accompagnent le jeune et sa famille dans leur réalité.
- Appliquent le principe de subsidiarité : la place de la famille est conservée et le jeune est respecté dans son rôle d'acteur.
- Restent attentifs aux demandes des parents en mettant en exergue leur modèle éducatif.
- Privilégient la « prise en compte » plutôt que la prise en charge.
- Reconnaittent les compétences du jeune comme de sa famille et permettent à chacun de faire émerger ses propres solutions.
- Développent la création du lien afin d'amorcer le changement.
- Restent disponibles pour l'écoute, le soutien, la rencontre avec les acteurs qui le souhaitent.

### 2.3 FRATRIES ET FAMILLE

#### Fratries

Le foyer de l'Etape fait tout son possible pour accueillir ensemble les membres d'une même fratrie, y compris si cela nécessite parfois des exceptions sur l'âge d'accueil. En effet, nous savons que le placement est source d'angoisse importante et que la séparation avec les parents est suffisamment marquante pour générer un grand stress. L'enfant perdant ses repères de vie, il semble primordial de lui laisser la sécurité affective du lien, de l'habitude avec son frère ou/et sa sœur.

La fratrie est considérée dans son entier et chaque jeune est considéré pour lui-même, en relation avec sa fratrie, sa famille, ses amis... Chaque enfant est accompagné dans son propre processus dans la situation de crise et dans le soutien de son individuation. Les entretiens de famille, les visites, le quotidien sont l'occasion de travailler avec les différentes interactions qui émergent. Les rapports écrits, les objectifs et les observations sont toujours individualisés.

#### Famille

Il est essentiel que la famille puisse se sentir en confiance, écoutée et respectée et qu'elle puisse faire confiance à tous les membres de l'équipe. Chaque éducateur est dès lors attentif à la qualité du lien que la famille entretient avec lui.

D'une manière générale, les parents assument les tâches concernant leurs enfants auprès des milieux de la santé en collaboration avec l'équipe éducative. Néanmoins, lorsque cela est nécessaire, les éducateurs interviennent de manière subsidiaire ou prennent entièrement le relai.

Lors de la prescription d'un traitement médical, les éducateurs sont en lien avec les parents et le médecin pour gérer l'administration et le suivi du traitement.

Dans la continuité du lien avec les familles et du travail effectué avec ces dernières, l'équipe éducative tient également compte des réalités financières et culturelles ainsi que des valeurs familiales. Par exemple, en proposant des activités peu coûteuses, qui peuvent être une découverte et être transposées dans la réalité de la famille.

Pour ces mêmes raisons et pour accompagner la reprise du lien, souvent mis à mal entre parents et enfants, il arrive fréquemment que les familles soient associées aux activités proposées par le foyer. Concrètement, les parents peuvent par exemple accompagner le groupe d'enfants ou de jeunes lors d'une sortie au bord du lac, partager un repas, ou encore passer du temps lors d'un goûter au foyer.

La scolarité est un domaine où nous prenons le soin de mobiliser les parents. Les éducateurs établissent avec eux et l'enfant, et parfois l'IPE et l'enseignant, le mode de gestion et de suivi qui conviendra le mieux pour soutenir l'enfant dans son rôle d'écopier. Ils déterminent ensemble les questions pratiques de signature de documents, de test, de carnet, de réunion scolaire... Dans tous les cas, ils sont associés ou informés de l'évolution de la scolarité de leur enfant.

Les professionnels accompagnent si nécessaire les parents aux rencontres organisées par les enseignants pour évoquer la scolarité de l'enfant. Si les parents ne peuvent être présents, c'est un éducateur qui y participe.

En outre, nous favorisons le plus possible la présence des parents et des proches au sein de l'Etape. Les rencontres sont riches pour le soutien à la parentalité que l'équipe éducative offre aux familles. Elles permettent également d'accompagner les familles dans un lieu « neutre ». Les parents peuvent également venir cuisiner dans le foyer et partager le repas avec nous. Cela permet de se rencontrer différemment, de partager des moments informels et souvent, de découvrir des recettes de famille ou des plats typiques des différents pays d'origine.

## 2.4 VISITE DES PARENTS

*« ...Le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un deux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant... »<sup>14</sup>*

Nous cherchons à favoriser le maintien des liens entre l'enfant et sa famille tout en nous adaptant au rythme et aux besoins de chacun. Certains parents ne voient pas forcément le sens du placement ni leur implication au sein de celui-ci. Certains vivent le placement comme une injonction du service placeur et demandent plus de temps pour appréhender la situation.

---

<sup>14</sup> Convention relative aux droits de l'Enfant art. 9

Dans ces cas-là "d'aide contrainte", l'équipe peut mettre en place un travail différencié, à savoir que les parents et l'enfant ne vont pas au même rythme et que cela est respectable. Nous nous attachons à accueillir de manière inconditionnelle parents et enfant afin de les accompagner si possible, vers un changement.

L'enfant est encouragé à communiquer avec sa famille (dans le respect du cadre légal défini) en utilisant différents outils mis à sa disposition, téléphones, mails, messages, dessins... Les parents sont accueillis au foyer, dans le respect des dispositions prévues le cas échéant par la justice et dans la mesure des possibilités du foyer. La fréquence et la durée des visites sont définies préalablement afin de permettre un accueil optimal dans le foyer. Ces visites font l'objet de discussions entre les parents, leur enfant et les éducateurs.

Les éducateurs restent garants de la dynamique du foyer et organisent les moments de visite en conséquence afin qu'ils soient en adéquation avec le rythme et l'intimité des enfants présents. Ce moment est préparé avec l'enfant, les modifications éventuelles lui sont annoncées et l'éducateur discute un moment avec lui après le départ de son parent. Au début et à la fin de chaque visite, l'éducateur prend un temps d'échange avec le parent.

L'équipe éducative est souple dans l'accueil des parents et des proches au sein du foyer. Les éducateurs restent, en tout temps, libres d'accéder à une demande de visite ou la refuser pour préserver un climat sécurisant dans l'institution.

Les droits de visite ou relations personnelles au domicile des parents permettent aux familles un travail d'expérimentation dans le lieu de vie de la famille, mais hors du soutien des professionnels.

Nous pensons que, si cela garantit et favorise le développement de l'enfant, les parents doivent aussi pouvoir exercer et consolider leurs compétences parentales dans le cadre institutionnel.

La présence simultanée des éducateurs dans un périmètre proche rassure souvent les parents ou l'enfant en cas de débordement de l'un ou l'autre.

Pratiquement, les éducateurs sont attentifs à l'état des parents dès leur arrivée. Si ceux-ci présentent des signes de comportement inadéquat ou dangereux (état d'ébriété, incohérence de propos, agressivité) pour les enfants ou les professionnels, ils prennent des mesures pour permettre aux parents de recouvrer un comportement adapté ou de différer leur visite.

Si les parents sont en état de voir leur enfant, ils sont alors accueillis dans l'institution selon ce qui est défini avec les éducateurs présents : les lieux de visite sont définis, le temps et l'activité.

Ils peuvent utiliser la salle à disposition, partager un repas avec leur enfant et parfois un éducateur si cela est souhaitable. Les enfants bénéficient du lien parental, de contacts, de jeux tout en étant dans un environnement connu avec des personnes tierces professionnelles.

Ainsi, divers moments sont possibles : participation à un repas, aide aux devoirs, douches, coucher, jeux ou lecture.

Ces moments offrent aussi un espace d'échange avec les éducateurs, l'enfant et les parents, ils permettent lors de difficultés rencontrées, de réfléchir avec les parents sur la façon de faire différemment afin d'améliorer la qualité de la relation avec leur enfant.

Les droits de visite définis dans une ordonnance du TPAE passent toujours par l'accord du curateur chargé de surveiller les relations personnelles (art 308.2 CC), ce dernier tient informés les parents et l'institution lors de changement de régime.

En l'absence d'ordonnance, le parent gardien convient avec l'institution et l'IPE le rythme et le mode des visites qu'il convient d'instaurer pour favoriser les objectifs attendus du placement. L'équipe éducative reste attentive aux visites dans l'institution mais ne peut assurer les visites « surveillées ». Celles-ci sont du ressort du Point Rencontre.

## 2.5 ENTRETIEN DE FAMILLE

En complément de la considération générale décrite ci-dessus à l'égard des parents, ces derniers sont sollicités avec leur enfant tout au long du placement, à travers un important travail de soutien visant à réactiver leurs compétences et à développer celles qui sont insuffisantes. Dans cette optique, nous leur proposons des rendez-vous très réguliers, basés sur les indications et les objectifs de placement définis à l'arrivée de l'enfant dans l'institution. Cette organisation s'appuie sur la volonté délibérée de permettre d'imaginer comment, à travers des petits objectifs atteignables et évaluables, ils pourront tous entamer, à court terme, un processus de résolution de crise ainsi qu'amorcer les changements nécessaires face aux éléments ayant suscité le placement. Nous évaluons avec eux le rythme des rencontres, en fonction des objectifs fixés, du temps nécessaire à leur réalisation et des disponibilités de chacun. Durant ces entretiens de famille, nous définissons notamment en début de placement les tâches et obligations que les parents voudront conserver :

- Achat et entretien des vêtements, fourniture des produits d'hygiène
- Contacts scolaires
- Activités parascolaires
- Rendez-vous médicaux

Ces clarifications sur la répartition des tâches permettent d'une part aux parents d'être ou de rester investis dans la relation à leur enfant et d'autre part, à l'institution, d'assumer son rôle de parent nourricier et d'assurer la gestion des tâches quotidiennes en toute transparence.

## VI. APPROCHES PEDAGOGIQUES ET THEORIQUES

### 1. FONDEMENTS THEORIQUES

Pour développer au mieux l'individualisation de notre accompagnement nous privilégions diverses approches dont la plupart des éducateurs de l'Etape ou l'entier ont été formés en 2019 : La discipline positive, l'approche centrée solution et systémique, la psychopathologie de l'adolescent.

#### 1.1 L'APPROCHE CENTREE SUR LA SOLUTION

Approche dite thérapeutique, l'ACS fait partie des références théoriques existantes inspirant les actions du foyer de l'Etape. Orientant le sujet vers un futur portant le fruit de ses actes, elle présente l'intérêt de développer des moyens efficaces et pratiques pour aider les enfants et les parents à découvrir ou redécouvrir leurs points forts et leurs ressources. Egalement, elle permet de les aider à visualiser les changements qu'ils désirent et qu'ils souhaitent construire. Cette approche se tourne sur ce qu'ils font déjà de positif et qui marche. C'est une manière d'accompagner les enfants et les familles vers la résolution de leurs problèmes en mettant au centre le pouvoir de changement qu'ils ont en eux et leur capacité de créer.

#### 1.2 LA DISCIPLINE POSITIVE

Le modèle de la Discipline Positive est basé sur le travail du psychiatre autrichien (contemporain de Freud) **Alfred Adler** (1870-1937) et de son disciple **Rudolf Dreikurs** (1897-1972).

Alfred Adler, fondateur de la psychologie individuelle, met en avant les sentiments d'appartenance et d'importance (contribution) comme les deux besoins essentiels de l'être humain. L'approche adlerienne est globale et tient compte du ressenti, des pensées et des actions de l'individu mais aussi de son contexte familial, social et professionnel. Chaque individu mérite respect et dignité. L'encouragement, qui se centre sur les forces de l'individu, permet un changement constructif. Les enfants élaborent leurs croyances à partir de la perception de leurs expériences qui influenceront leurs comportements tout au long de leur vie. Tout comportement a donc une raison d'être. C'est pourquoi la Discipline Positive s'intéresse aux besoins qui se cachent derrière les comportements des enfants. Nous décidons de ce que nous faisons et pouvons choisir notre réponse. La liberté individuelle s'accompagne ainsi de responsabilités sociales.

La Discipline Positive offre aux parents et aux éducateurs une méthode éducative, ni permissive ni punitive, dans un cadre à la fois ferme et bienveillant. Ferme, pour respecter le monde de l'adulte et les règles de la vie en société. Bienveillant, pour respecter le monde de l'enfant et ses émotions.

Cette méthode permet aux enfants de développer avec confiance les compétences de vie dont ils ont besoin pour devenir des adultes épanouis. C'est une pédagogie par l'encouragement, axée sur la recherche de solutions élaborées de manière collaborative. L'objectif est de valoriser l'enfant, qu'il comprenne que le succès vient de lui, qu'il a tous les moyens de réussir, qu'il a progressé<sup>15</sup>.

### 1.3 LA PEDAGOGIE NON-PUNITIVE

La PNP développée par Roland Coenen, quant à elle, centre sa posture sur le soutien inconditionnel à l'enfant quel que soit l'écart qu'il ait pu commettre, afin que la sécurité relationnelle ainsi offerte puisse l'aider à se reconstruire. La PNP affirme que la punition n'est en aucune circonstance une solution efficace. Elle décrit les transgressions comme les mises à l'épreuve du lien à l'adulte ou à la société, nées d'une insécurité dans laquelle l'enfant n'a pas pu se construire suffisamment en confiance. Elle nous propose de considérer les transgressions comme l'expression de la souffrance vécue par l'enfant et de travailler avec lui à la restauration de la confiance, en étant le contenant sécuritaire de la relation, tout en lui permettant de se confronter aux conséquences de ses actes.

Roland Coenen affirme que « *la pédagogie non punitive a pour ambition d'aider les professionnels à enrayer la transmission inter-générationnelle des dysfonctions familiales, et la répétition du placement aux générations suivantes.* ». Cette considération positive inconditionnelle est la base de notre travail éducatif avec l'enfant et sa famille. Bien que très utile pour structurer la réponse aux besoins fondamentaux avant de répondre aux besoins de développement, cette forme pyramidale peut induire une lecture réductrice et limitatrice : elle pourrait être comprise comme une nécessité de répondre totalement à un besoin avant de pouvoir passer au suivant.

### 1.4 LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET THEORIES DE L'APPRENTISSAGE

De nombreuses théories existent au sujet du développement de l'enfant et de ses apprentissages, qu'elles soient issues des travaux de Freud, Erikson, Watson, Skinner, Rogers, Piaget, et bien d'autres encore. Sans s'attacher particulièrement à l'une d'entre elles, c'est la référence à l'ensemble de ces concepts qui conduit les actions éducatives des professionnels.

Les éducateurs accordent par exemple une importance particulière au soin apporté à la prise en compte d'un enfant, afin de lui offrir un environnement qui lui permette de se développer et de se construire, ainsi que d'accueillir et de s'appropriier ses différentes expériences de vie. Ils favorisent également l'observation de l'enfant et de ce qu'il exprime (verbalement ou non) afin d'apprendre à le connaître et de s'adapter à sa compréhension de la réalité, en évitant dans la mesure du possible de présupposer ce qu'il vit.

---

<sup>15</sup> Tiré du site internet [disciplinepositive.ch](http://disciplinepositive.ch)



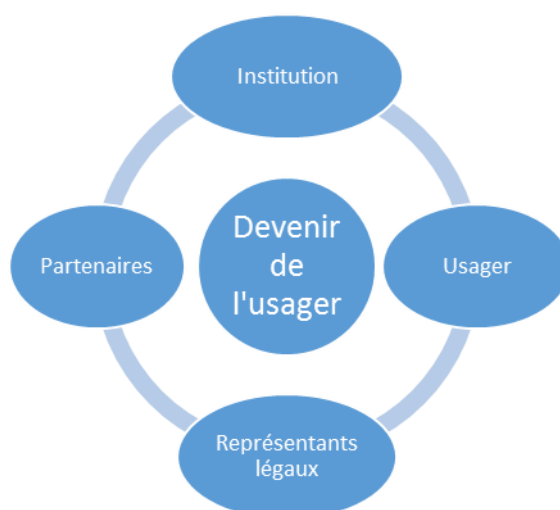
L'enfant ayant fondamentalement et inconditionnellement besoin d'être aimé, accepté et apprécié pour ce qu'il est afin de se construire une image de soi positive, les éducateurs l'accompagnent dans sa compréhension de sa situation, verbalisent et expliquent les décisions qui sont prises pour lui. Ils respectent également le fait que chacun évolue à son propre rythme et que tous les enfants ne parviennent pas au même niveau de développement.

L'utilisation de ces différents outils et la référence à ces approches éducatives complémentaires amènent à la construction d'une posture « *socio-éducative* » responsabilisante, socialisante et non contraignante.

### 1.5 L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

Le parcours de chaque enfant arrivant dans l'institution est particulier et personnel, et requiert un traitement individualisé.

Lorsqu'il est question de projet individualisé, il est souvent fait appel à une définition, à laquelle de nombreux professionnels de l'aide font référence, qui met « *l'usager au centre* ». Tout en se basant sur ce référentiel, le Foyer de l'Etape s'inspire d'une théorie mettant « *le devenir de l'usager au centre* ». Ce dernier n'est dès lors plus seulement pris en considération, il devient réellement acteur de sa situation. Cette représentation aide également à clarifier que la situation ayant mené au placement n'est pas la seule facette de l'enfant, mais bien un élément d'un tableau plus complexe dont cette donnée fait partie. « *Les usagers par voie de conséquence ont un pouvoir qu'ils n'avaient pas auparavant et là où il y a du pouvoir il y a de la liberté et s'il y a de la liberté il y a du pouvoir...et donc des marges de manœuvre.*<sup>16</sup>»



<sup>16</sup> Le projet individualisé dans l'action sociale et médico-sociale, Gilles Brandibas & Matthieu Elebeta, Ed. L'Harmattan

## 2. OUTILS THEORIQUES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION

Ces différentes techniques d'intervention s'inscrivent parfaitement dans les valeurs et missions de l'Etape, puisqu'elles sont centrées sur les besoins et ressources des jeunes et de leur famille. En effet, lorsqu'un jeune est accueilli à l'Etape on le considère dans sa globalité et on l'encourage à se recentrer sur ses points forts afin de surmonter au mieux ce moment de crise dans un processus d'apaisement et d'autonomisation.

Voici quelques exemples non-exhaustifs des outils utilisés au sein de l'Etape :

### 2.1 L'APPROCHE CENTREE SUR LA SOLUTION

Dans la vie quotidienne, les éducateurs sont en constant lien avec les jeunes à travers les temps collectifs et individuels, ce qui favorisent les échanges informels et la prise d'information.

Toutefois, l'équipe éducative veille à adapter son intervention en fonction de la situation et des capacités du jeune. Dès lors, pour les plus âgés, l'équipe mobilise le jeune lors d'entretien individuel afin d'échanger et co-construire avec lui la suite. Effectivement, c'est en lui permettant de faire ses propres choix, en restant à ses côtés lorsqu'il fait l'expérience de ses erreurs, que nous pouvons l'accompagner dans l'apprentissage d'un mieux-faire. Ainsi, notre place tend à être dans une approche d'accompagnement et d'encouragement auprès du jeune.

Pour les plus jeunes, l'Etape organise leur intervention à partir de supports :

- Je suis capable et le Petit Pas de plus : des petits livres d'exercices qui accompagnent les enfants pour réaliser des changements dans leur vie.
- Le petit livret « je suis capable » est un guide à l'attention des adultes qui propose une méthode de dialogue avec les enfants orientée vers la résolution de problèmes. Elle tire son origine de la psychologie axée sur la recherche de solutions et aide les enfants à acquérir les habiletés dont ils ont besoin pour surmonter leurs problèmes et se défaire de comportements inappropriés, et notamment les comportements à répétition. Cet outil, très ludique, permet aux parents de s'associer facilement aux progrès et à l'habileté envisagés, et à l'enfant de se rendre compte des progrès déjà réalisés.

## 2.2 LA DISCIPLINE POSITIVE

Les outils qu'apporte la Discipline positive complètent les précédents, en apportant d'une part un référentiel de réflexion, et d'autre part des exercices pratiques à proposer aux enfants.

La roue des choix offre à l'enfant la possibilité d'anticiper les choix qu'il souhaite prendre dans des moments difficiles. Lorsqu'il sera en colère, il pourra choisir une activité qui l'aidera à se calmer parmi celles qu'il aura identifiées préalablement : ballade, dessin, écoute de musique, écriture d'un texte...

La grille d'identification des besoins est un tableau qui permet de décoder le besoin derrière un comportement indésirable. Elle permet à l'adulte de faciliter la lecture des comportements de l'enfant, en mettant en exergue les liens entre ce que l'enfant fait et ce dont il a besoin/ce qu'il attend, et elle apporte des pistes de correction. Cet outil permet souvent de faire le pas de recul nécessaire à un accompagnement adéquat, bienveillant et cadrant des enfants accueillis.

Au sein de l'Etape, cette approche permet de réfléchir avec le jeune sur ses émotions et ses besoins pour l'accompagner au quotidien dans sa souffrance et ne pas pointer le symptôme. Lors des entretiens de famille, la discipline positive est proposée comme outil de communication avec les parents et l'enfant afin que les échanges entre eux soient éclairés.

## 2.3 LA BROCHURE PRISMA

L'outil « PRISMA » est une aide concrète de mise en œuvre des standards Quality4Children. L'équipe éducative se concentre particulièrement sur les standards 4 à 18 qui concernent le placement et la sortie de l'institution. Chaque standard peut être analysé conjointement par l'enfant et l'éducateur qui arrêtent le curseur dans la zone et sur le point qui semble pertinent à l'enfant. La perception de chaque enfant, et de l'ensemble des enfants en institution, peut être ainsi appréhendée et donner lieu à des pistes d'amélioration possibles.

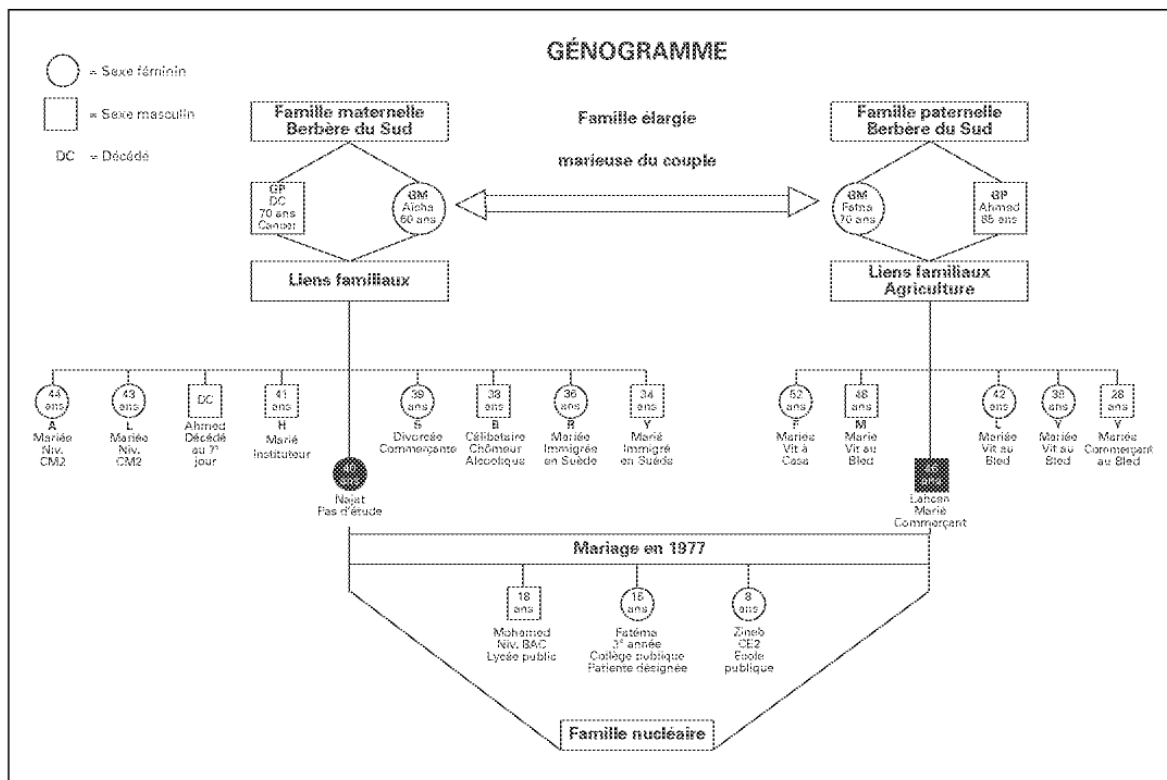
Il en va de même pour les parents et les services placeurs. Une liste de signaux d'alerte est mentionnée pour chaque standard et des questions spécifiques et adaptées sont proposées pour les enfants, les parents et le service placeur.

## 2.4 LA CONVERSATION EDUCATIVE

Lors de discussions pendant des moments informels, l'éducateur accompagne la réflexion du jeune en l'aidant à aller plus loin dans les choix qu'il fait ou les pensées qu'il a.

## 2.5 LE GENOGRAMME SYSTEMIQUE

Lors des entretiens réguliers avec le jeune et son parent, un génogramme familial ou social peut être dessiné et permet d'appréhender la situation du jeune dans sa globalité



## VII. PREVENTION, VIOLENCES, ADDICTIONS ET PROTECTION

### 1. VIOLENCE ET PROTECTION

La vie en collectivité et la proximité qui en découle de personnes qui n'ont pas forcément choisi d'être ensemble peut par définition être le théâtre de violences. Concernant des enfants, les expressions de violence suscitent une réaction presque immédiate de protection de la part des adultes.

*« Ce que nous voulons, ce n'est pas protéger les enfants, mais mettre la protection à l'intérieur d'eux-mêmes »<sup>17</sup>*

Théo Cherbuliez évoque ici notre volonté, voire même notre devoir, au-delà de la protection que peut fournir l'adulte à l'enfant, d'amener l'enfant à construire ses propres stratégies d'adaptation à l'environnement, puisqu'il est amené naturellement à quitter le foyer un jour. Cette construction prend du temps, elle s'élabore pas à pas en fonction de l'âge, de l'autonomie, des traumatismes vécus, de la perception du danger et des compétences que l'enfant possède.

Il est évident que la structure même de l'institution répond aux normes de sécurité. Toutefois, les éducateurs adaptent leurs interventions, les consignes et leur devoir de surveillance en fonction des enfants sous leur responsabilité du moment. Ils ajustent continuellement leurs évaluations au degré de responsabilité que chaque enfant peut assumer dans chaque contexte. Tout apprentissage s'effectue par une part d'expérimentation. Les éducateurs offrent donc une marge d'expérimentation aux enfants et assument une prise de risque mesurée qui tient compte des capacités de chaque enfant, sans mettre en danger son intégrité physique ou mentale. Dans cette optique, les éducateurs doivent suivre une formation obligatoire interne sur ce thème, *« Approche préventive et didactique de la violence »*.

Il est illusoire et impossible de garantir une protection totale. La mission éducative d'accompagnement n'est pas conçue pour cela, les enfants vivent de nombreux moments hors du regard des adultes (à l'extérieur, sur le chemin école...) où ils auront la responsabilité de leur propre protection. Cet état de fait est présenté en toute transparence par les éducateurs aux parents lors de l'admission, en présence du SPMi, pour les sensibiliser à la réalité de la vie institutionnelle.

Dans ce sens, au moment de la demande d'accueil, une validation par la directrice adjointe est alors nécessaire afin de garantir la sécurité des mineurs accueillis ainsi que des professionnels. En effet, la direction détermine si toutes les conditions sont favorables pour réaliser cet accueil (problématiques rencontrées, dynamique du groupe) ou alors collabore avec le SPMi afin de considérer une solution alternative (placement dans un autre foyer d'accueil d'urgence, report de l'accueil avec mise en place d'une AEMO de crise, PCE, ...).

---

<sup>17</sup> Définition de la protection, Théodore Cherbuliez, psychiatre et thérapeute de famille

## 2. PREVENTION

La prévention est primordiale et cherche à atteindre les buts suivants : identifier les signes avant-coureurs de la violence, diminuer les tensions, éviter la répétition d'agissements violents et en prévenir l'escalade<sup>18</sup>.

Pour atteindre ces buts, l'équipe éducative prend le temps d'explicitier aux résidents les règles du vivre-ensemble et les lois. Pour cela, l'équipe veille à sensibiliser les jeunes autour des notions de prévention et de risque lors de discussion individuelle ou de groupe en prenant en compte la réalité de chacun. Ainsi, le foyer de l'Etape porte une attention particulière à la différence d'âge des bénéficiaires afin de protéger les plus jeunes de la réalité des plus grands (discussion, groupe, sensibilisation, protection).

Par exemple, l'un des moyens pour diminuer les tensions qui précèdent toujours des agirs violents consiste à inviter les protagonistes à verbaliser leurs mécontentements, ressentis et émotions. Outre l'effet cathartique de ce procédé, il permet de développer les capacités d'empathie des personnes concernées. Un moyen complémentaire pour réduire les tensions est d'amener les personnes à imaginer des manières de résoudre leurs conflits et à les soutenir dans la mise en œuvre de leurs résolutions. Enfin, un moyen d'essayer d'éviter la répétition de comportements violents est de contribuer à ce que les protagonistes identifient les enchaînements d'émotions et d'actions qui ont conduit à la situation violente. Cette prise de conscience peut ensuite permettre à chacun d'élaborer des façons différentes de gérer ses émotions et de se comporter afin d'éviter pareille situation et de se protéger.

En outre, les éducateurs collaborent étroitement avec les représentants légaux et les services placeurs concernés. Ils informent ces partenaires des situations vécues et ils coordonnent avec eux, en fonction des rôles et des responsabilités de chacun, les actions à mener. Le cas échéant, ils orientent les répondants légaux sur les lieux de traitements médicaux adéquats ou le recours à la justice.

## 3. PREVENTION ET SANCTION

Au sein de l'Etape, l'équipe éducative utilise d'avantage la notion de réparation que celle de punition ou sanction car elle permet de travailler le lien et favorise la modification du comportement par la compréhension. Celle-ci est en cohérence avec les lignes directrices concernant les sanctions définies par la FOJ<sup>19</sup>.

Ainsi, les éducateurs cherchent à donner du sens à la réponse éducative qu'elle proposera au jeune. L'équipe adopte une posture au quotidien permettant au résident d'avoir des alternatives à la transgression. Pour ce faire, les éducateurs vont favoriser la discussion et la négociation afin de donner au jeune l'opportunité de faire différemment.

---

<sup>18</sup> Annexe 13 « Concepts globaux FOJ - Prévention de la violence »

<sup>19</sup> Annexe 15 « Concepts globaux FOJ : la sanction éducative »

Lorsque le jeune conteste une des règles, il sera amené à prendre conscience de ses actes et des conséquences qui peuvent en découler. C'est à travers le dialogue et les échanges que les éducateurs vont tenter d'amener le jeune à faire ce cheminement. Les éducateurs prennent également contact avec les parents pour les informer de la situation et envisager avec eux et leur enfant de quelle manière l'acte pourrait être réparé.

Le but de cette collaboration entre le jeune, les parents et l'équipe éducative est de formaliser un contrat réalisable afin de sensibiliser et responsabiliser l'enfant sur le travail de prévention construit autour de la valeur de l'environnement (respect du cadre de vie et conséquences sur les règles de vie et institutionnelles).

Si la transgression est grave ou répétée, elle est discutée en équipe. En fonction de la gravité, la direction décide d'une sanction et/ou d'une plainte auprès de l'autorité judiciaire. En cas d'agression, une plainte pénale peut être déposée par la personne lésée.

#### 4. FAITS GRAVES

Certains faits graves (abus, violence avec atteinte à l'intégrité physique, déprédation de l'infrastructure) traités dans la loi feront l'objet d'une dénonciation à la police de la part du représentant légal ou de l'entité lésée.

L'équipe utilisera la « Procédure en cas d'événements graves et imprévus »<sup>20</sup>. L'éducateur et la direction se chargent de transmettre les informations connues aux parents, service placeur et autorité de surveillance via le protocole des faits graves, permettant ainsi le suivi des démarches administratives, civiles ou pénales.

L'éducateur accompagne l'enfant et les parents dans les démarches nécessaires (soins, démarches administratives, dépôt de plaintes, auditions...) et répond aux sollicitations des diverses instances pour compléter, rechercher ou rendre compte de faits dont il a la connaissance.

Pour les situations moins graves ou moins complexes comme un conflit mineur entre enfants, les professionnels assurent la médiatisation des conflits par une écoute sérieuse, empathique avec les enfants, éventuellement les parents, pour favoriser la résolution et le retour à des relations pacifiées. Les professionnels tentent de ne pas prendre parti, mais encouragent la prise en compte des souhaits et besoins de chaque protagoniste.

---

<sup>20</sup> Annexe 12 « Procédure en cas d'événements graves et imprévus »

De manière concrète, lors d'un fait grave, nous communiquons :

- La nature des faits
- Le moment et le lieu
- Le(s) mineur(s) et le(s) adulte(s) concernés
- Les premières mesures prises pour gérer la situation
- Les autorités et services informés
- Les informations données aux représentants légaux
- Les réflexions des mesures prises en matière d'information et communication.

Les mesures prises :

- Contact avec la direction
- Contact avec les autorités compétentes
- Contact avec les parents et curateurs et le service placeur
- Dénonciation du fait grave au SASLP

### Gestion des abus

En cas d'abus avéré par des adultes sur des mineurs, par des mineurs sur des adultes ou entre mineurs, la FOJ collabore activement avec les parents, le SPMi et/ou la Brigade des mineurs.

Les faits graves traités dans la loi (abus, violence avec atteinte à l'intégrité physique) par un adulte sur un mineur font l'objet d'une dénonciation à la police de la part de la personne lésée. L'éducateur informe sa direction puis se charge de transmettre les informations en sa connaissance aux parents, service placeur et autorité de surveillance via la « Procédure en cas d'événements graves et imprévus », cela permettant le suivi des démarches administratives, civiles ou pénales.

En cas de faits graves d'un mineur sur un adulte, l'éducateur informe sa direction, le représentant légal ainsi que le service placeur et l'autorité de surveillance, qui décident de la suite à y donner, y compris en cas de plainte déposée par la personne lésée. Le travail éducatif continue durant toute la procédure administrative ou pénale.

Lorsque les deux personnes impliquées sont mineures, l'éducateur informe sa direction, le représentant légal, le service placeur et l'autorité de surveillance. L'équipe apporte attention et soutien à l'un comme à l'autre, ainsi qu'à leurs familles, pour leur permettre de traverser ces événements.

Pour toutes ces situations, l'enfant et les parents sont accompagnés par un éducateur dans les démarches nécessaires (soins, démarches administratives, dépôt de plaintes, auditions...).



Le professionnel répond aux sollicitations des diverses instances pour compléter, rechercher ou rendre compte de faits dont il a la connaissance.

### Gestion des fugues

L'éducateur de permanence applique la procédure déterminée d'avance avec le représentant légal. Usuellement, s'il n'a pas réussi à joindre le jeune par téléphone, il prévient le représentant légal et envoie un avis de disparition à la police avec copie à la directrice adjointe et l'IPE.

Dès que le jeune revient dans l'institution, l'avis de disparition est révoqué, les parents et l'IPE et la direction adjointe sont informés.

Les éducateurs prennent un temps de discussion avec le jeune afin d'évaluer la situation. La finalité des interventions des éducateurs est d'accompagner les personnes concernées dans leur processus d'acquisition d'une autonomie et d'une responsabilité, conscientes des enjeux et des conséquences des choix effectués, notamment en termes de perspectives de vie.

### Gestion des crises

Lorsqu'un enfant est en crise, la gestion de cette dernière est assurée par l'éducateur de service, avec l'aide d'un collègue lorsque cela est nécessaire.

L'équipe éducative est outillée, de par sa formation, pour évaluer la situation et mettre en place les premières interventions visant la protection et la sécurité de toutes les personnes présentes au sein du foyer. Pour cela, les éducateurs sont attentifs aux signes avant-coureurs de la crise permettant d'évaluer et de déterminer les mesures à prendre en termes de soin (ambulance, urgences médicales, hospitalisation), en complément des réponses éducatives ordinaires telles que soutien, dialogue en tête-à-tête avec l'enfant, mise à distance...

Cependant, lorsque des situations particulièrement difficiles surviennent, l'équipe éducative peut mobiliser plusieurs ressources :

- UMUS : les éducateurs ont la possibilité de faire appel à ces professionnels durant certains épisodes de crises aiguës. L'intervention d'un tiers permet régulièrement un retour à la normale et évite la mise en place de moyens plus lourds.
- Les parents sont parfois des intervenants très utiles pour la gestion d'une crise. Leur connaissance du mineur et leur compétence parentale s'avèrent être une ressource importante dans bien des situations.

- L'éducateur de service se charge d'informer la famille et l'IPE dans les meilleurs délais. En concertation avec eux, il prend les mesures nécessaires (réunion, prise en charge thérapeutique, information au sein de l'institution et auprès d'autres partenaires...)
- Les forces de l'ordre sont interpellées dans des situations essentiellement de violence. Ils peuvent aussi être préavertis (informations, ordonnance) afin de faciliter leur intervention rapide sur place.
- L'unité de crise Malatavie pour des conseils ou une intervention lorsqu'un jeune évoque son mal-être et ses idées noires.

La direction (le week-end et les jours fériés, les cadres de permanence de la FOJ 24/24) sont également des personnes ressources pour l'équipe afin de gérer et offrir une réponse hiérarchique rapide et fiable. Ensemble, ils réfléchissent, construisent et vérifient l'intervention. Dans des situations extrêmes les cadres peuvent intervenir au sein de l'institution.

#### Gestion des addictions

- ***Dépendances aux produits psychoactifs***

A l'arrivée d'un jeune, sa consommation d'un produit psychoactif est déjà connue et souvent il ne bénéficie pas d'un suivi médicalisé. Il arrive aussi qu'une consommation, voire une dépendance, soit mise à jour durant le placement. L'équipe éducative va estimer par l'observation si la consommation est de type addictif ou « récréatif ». Les observations sont ensuite transmises aux parents, au SPMI ainsi qu'à la direction du foyer. Dans les situations de dépendance avérée, l'Etape sollicite le représentant légal et l'IPE pour définir un projet de soin, comme par exemple un suivi dans une institution spécialisée (Phénix, Clinique Belmont, Carrefour Addictions).

L'accompagnement éducatif est privilégié grâce au lien de confiance qui s'est établi entre l'éducateur et le résident, permettant ainsi d'aborder un vrai travail consacré au rapport que le jeune entretient avec le produit consommé et aux conséquences que la consommation peut avoir.

Tout en maintenant l'interdiction de consommer des substances psychoactives et de l'alcool au sein du foyer, la prise en soin et le bien-être du résident sont au centre des priorités de l'équipe éducative. L'éducateur porte donc un regard attentif sur :

- La capacité du jeune à suivre sa formation scolaire ou son travail
- La capacité du jeune à entretenir des relations adéquates avec ses pairs, les membres de sa famille et les éducateurs
- L'évolution de son état de santé
- La capacité du jeune à respecter le cadre de l'institution (ne pas fumer ou consommer dans les chambres, dans les lieux de vie communautaire...)

- La capacité du jeune à respecter les lieux communautaires et ses occupants (veiller à ce que son état ne génère pas de malaise avec les autres résidents et à ce que l'image du consommateur reste positive).

Dans de très rares cas, il se peut que certaines personnes bénéficient d'un traitement de substitution qu'il est possible de stocker sous clef.

- ***Dépendances aux multimédias***

Serge Tisseron nous recommande d'apprendre au jeune à « nager » dans la mer des multimédias. Les appareils mobiles (smartphones, tablettes, ordinateurs...) sont devenus une extension du corps et de l'esprit des jeunes. Ceux-ci sont connectés en permanence, voire s'exposent continuellement.

L'équipe éducative laisse une large place aux discussions autour de ces questions afin de leur permettre de naviguer sans se faire happer ou couler. Elle peut organiser des sensibilisations avec Action Innocence pour les rendre attentifs aux comportements sécurisés face aux risques potentiels.

La majorité des jeunes utilisent de manière adéquate ces outils de communication. Toutefois, il arrive que les éducateurs observent des comportements addictifs conduisant à un usage sans limite qui peuvent parfois péjorer la qualité des relations sociales. En sus de l'intervention éducative, un suivi peut alors être mis en place avec les institutions spécialisées (Phénix, Clinique Belmont, Rien ne va plus). Le plus souvent, son appareil permet au jeune de maintenir un lien avec les membres de la famille et les amis durant le temps du placement et d'informer l'équipe lorsqu'il est à l'extérieur du foyer. Les éléments déterminants pour l'équipe éducative restent la capacité du jeune à rester en relation avec autrui et l'impact éventuel de l'utilisation de son appareil sur son état de santé (sommeil, excitation, concentration, ...). L'équipe reste attentive aux mises en danger éventuelles, telles que les photos ou vidéos postées sur les réseaux sociaux par exemple.

## VIII. CONCLUSION

Ce concept n'est qu'une photographie de notre travail et de nos actions revisitées régulièrement avec l'entier de l'équipe éducative. Nous poursuivons notre quête d'amélioration constante en restant au plus près des besoins des usagers et de leur famille tout en restant au cœur de notre mission d'urgence.

Le foyer de l'Etape se veut un lieu vivant, dans la recherche perpétuelle de l'équilibre, travaillant constamment à améliorer son action, dans le profond respect des êtres qui le font vivre. Nous souhaitons, chaque jour, continuer à grandir afin de permettre à l'autre de faire de même.